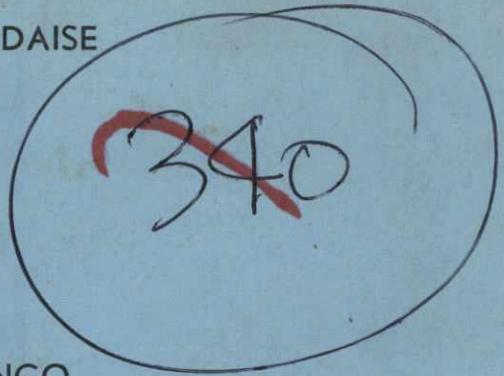


REPUBLIQUE RWANDAISE



PREFECTURE KIBUNGO

MONOGRAPHIE DE LA
PREFECTURE DE KIBUNGO

Exercice 1989

Juillet 1990

REPUBLIQUE RWANDAISE



PREFECTURE KIBUNGO



MONOGRAPHIE DE LA PREFECTURE DE KIBUNGO

Exercice 1989

Juillet 1990

INTRODUCTION	0
<u>I. PRÉSENTATION DE LA PRÉFECTURE.</u>	
1.1. Réalités naturelles	1
1.1.1. Situation géographique	1
1.1.2. Climat-pluviométrie	1
1.1.3. Relief	5
1.1.4. Réseau hydrographique	5
1.1.5. Sol	5
1.1.6. Végétation	6
1.1.7. Aspects saisonniers	6
1.1.8. Faune	7
1.2. Aspects institutionnels	8
1.2.1. Organisation administrative	9
1.2.2. Organisation politique.....	12
1.2.3. Jumelage-Coopération	15
<u>II. APPAREIL SOCIAL.</u>	
2.1. Population	17
2.1.1. Données démographiques	17
2.1.2. Mentalités, coutumes et traditions	26
2.1.3. Religion	27
2.1.4. Habitat	28
2.1.5. Bâtiments Civils-Urbanisme-Cadastre	28
2.2. Emploi	29
2.2.1. Administration du travail	29
2.2.2. Sécurité Sociale	30
2.3. Enseignement et Recherche.....	30
2.3.1. Enseignement préscolaire	30
2.3.2. Enseignement primaire et post-primaire	31
2.3.3. Enseignement secondaire	34
2.3.4. Enseignement supérieur	35
2.3.5. Institut de Recherche	36
2.4. Santé	36
2.4.1. Hôpitaux	36
2.4.2. Centres de Santé et autres formations médicales	38
2.4.3. Etat sanitaire de la population	40
2.4.4. Besoins sanitaires de la population	40
2.5. Service Social	41
2.5.1. Formation informelle	41

2.6. Organisation judiciaire	44
2.6.1. Instances judiciaires	44
2.6.2. Service Pénitentiaire	47
2.7. Encadrement de la Jeunesse et Mouvement Associatif	50
2.7.1. Organisation sportive	50
2.7.2. Equipements culturels	51
2.7.3. Mouvement Coopératif	51

III. APPAREIL ECONOMIQUE.

3.1. Agriculture	53
3.1.1. Répartition de la production des cultures vivrières	54
3.1.2. Aménagement des sols	54
3.1.3. Circulation des produits vivriers et leurs prix	55
3.1.4. Cultures fruitières	55
3.1.5. Cultures industrielles	55
3.1.6. Système de culture	57
3.1.7. Protection et conservation des sols	57
3.2. Elevage	60
3.2.1. Pâturages et cultures fourragères	60
3.2.2. Cheptel	61
3.2.3. Etat sanitaire du cheptel	63
3.2.4. Mode d'élevage	63
3.2.5. Infrastructures vétérinaires et zootechniques	63
3.2.6. De la commercialisation des produits d'élevage	65
3.3. Apiculture	66
3.4. Pisciculture	67
3.5. Industrie, Mines et Artisanat	68
3.5.1. Industrie	68
3.5.2. Mine	68
3.5.3. Artisanat	68
3.6. Commerce	69
3.6.1. Considérations générales	69
3.6.2. Organisation	69
3.6.3. Echanges commerciaux	69
3.7. Voies de communications	71
3.7.1. Le réseau routier	71
3.7.2. La voie d'eau	72
3.7.3. Aéroport-Aérodrome	72
3.7.4. Postes et téléphones	72
3.7.5. Postes radios récepteurs	74
3.7.6. Information	74
3.7.7. ONATRACOM	75

I N T R O D U C T I O N

Le présent document se propose de donner l'image de la Préfecture de KIBUNGO en 1989 de façon à permettre au lecteur de la connaître réellement. En d'autres termes, cette monographie s'efforcera d'être, autant que possible, le reflet de ce qu'était réellement la Préfecture de KIBUNGO en 1989, c'est-à-dire qu'elle décrira ses réalités naturelles, ses potentialités et ses faiblesses, ses réalisations et ses besoins, ses projets et ses priorités en cette période susmentionnée.

La raison d'être de cette monographie découle de son importance en tant que document de référence permettant d'avoir une vue synoptique des réalités de toute la Préfecture. Son élaboration est d'autant plus nécessaire que les temps actuels ne s'accrochent pas avec des actions désordonnées ou aventurières; la programmation et la planification étant une des conditions sine qua non pour toute réussite. Or l'on ne peut bien programmer, l'on ne peut bien planifier le développement d'une Préfecture que si l'on la connaît sous tous ses aspects. C'est dans cette optique que cette monographie de la Préfecture de KIBUNGO est conçue.

Pour atteindre cet objectif, il a fallu collecter les données nécessaires en se servant, d'une part des rapports issus des différents services ~~travaillant~~ en Préfecture de KIBUNGO, et d'autre part en les complétant par une documentation disponible. A ce sujet, une enquête sur terrain s'avérait nécessaire pour examiner la fiabilité de certaines données, mais le manque des moyens logistiques ne l'a pas permis. La présente monographie n'a pas donc la prétention d'avoir atteint la perfection. Toutefois, une bonne connaissance du milieu nous a permis de mettre à profit les données collectées, et nous osons espérer que ce document permettra au lecteur d'avoir une idée exacte des réalités de la Préfecture de KIBUNGO et de la lumière sur des interrogations qu'il aurait à propos de celle-ci.

Cette monographie comprend quatre parties dont une conclusion générale. La première consacrée à la présentation de la Préfecture sous ses réalités naturelles décrit sa situation géographique, son climat et sa pluviométrie, son relief, son réseau hydraulique, son sol, sa végétation, ses aspects saisonniers, sa faune, sa flore, et ses aspects institutionnels.

La deuxième partie se penche sur l'appareil social de la Préfecture. C'est dans cette partie qu'on trouvera des informations sur la population (données démographiques, mentalités, coutumes et traditions,...), l'Emploi, la Sécurité Sociale, l'Enseignement, la Santé, le Service Social, la Justice, la Jeunesse et le Mouvement Coopératif.

.../...

La troisième partie décrit l'appareil économique de la Préfecture avec une attention particulière sur l'agriculture et l'élevage, l'artisanat, le commerce, les communications, l'énergie et l'eau, le tourisme et l'hôtellerie, ainsi que sur les Finances Communales.

La conclusion générale, quant à elle remet en relief les principaux éléments reflétant les réalités de la Préfecture telles qu'elles se sont dégagées à travers les pages du présent document.



UGANDA

TANZANIE

ZAIRE

LEGENDE

- Limite d'état
- Limite de préfecture
- Limite de s/prefecture
- Capitale de la République
- Chef-lieu de préfecture
- Chef-lieu de s/prefecture

1930

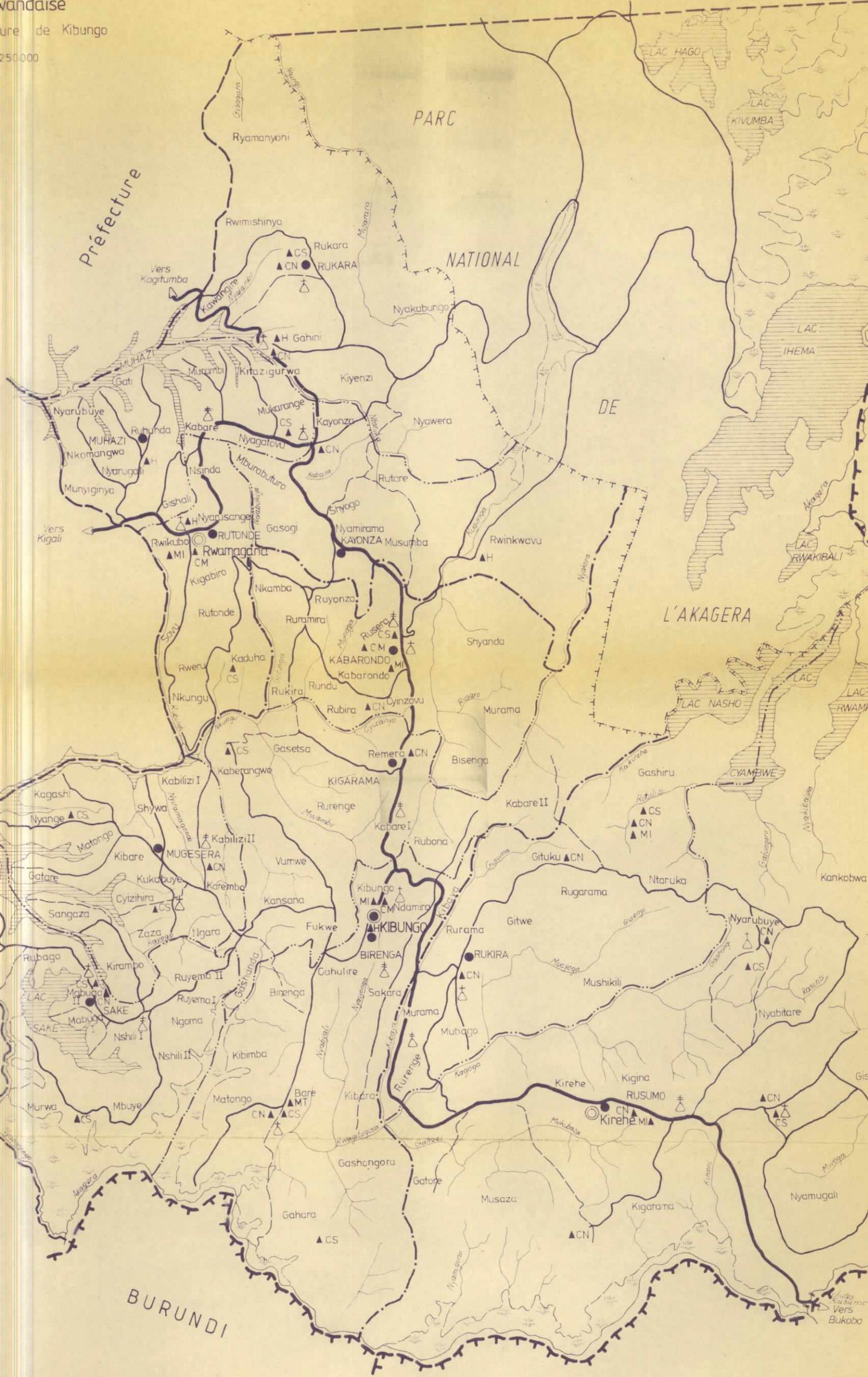
2

2830

060

2

2830



Préfecture

PARC

NATIONAL

DE

L'AKAGERA

BURUNDI

Vers Bukoba

I. PRESENTATION DE LA PREFECTURE DE KIBUNGO.

1.1. REALITES NATURELLES.

1.1.1. Situation géographique.

D'une superficie totale de 4.113,70 km², la Préfecture de KIBUNGO est une des dix Préfectures qui forment la République Rwandaise. Elle est située au Sud-Est du pays, à une altitude moyenne de 1.480 m, à une latitude de 2°10' Sud et à une longitude de 30°18' Est. Cette Préfecture est limitée à l'Ouest par la Préfecture de KIGALI, au Nord par la Préfecture de BYUMBA, au Sud par la République du BURUNDI et enfin à l'Est par la République Unie de TANZANIE (voir carte). Elle coiffe 11 Communes et la superficie des terres cultivables est de 2.666,6 km².

La Préfecture de KIBUNGO s'étend sur deux grandes régions naturelles suivantes :

- La région naturelle du BUGANZA : elle comprend les Communes KAYONZA, RUTONDE, MUHAZI et RUKARA. Ces mêmes Communes constituent la Sous-Préfecture de RWAMAGANA d'une superficie totale de 1.602,48 km².
 - La région naturelle du GISAKA : celle-ci englobe le reste de la Préfecture, à savoir les Communes BIRINGA, RUKIRA, RUSUMO, SAKI, MUGESERA, KIGARAMA et KABARONDO. Les Communes RUKIRA et RUSUMO forment la Sous-Préfecture de KIRINE qui occupe 1.406,24 km².
- Les Communes MUGESERA et SAKI constitueront prochainement la Sous-Préfecture de NSHILI.

1.1.2. Climat-pluviométrie.

La température moyenne est de 19°C. Le climat est tempéré et la température varie selon qu'on s'approche ou s'éloigne des lacs qui sont nombreux dans la région. Les pluies sont irrégulières et leur répartition dans le temps est incertaine. Il n'est pas rare que des mois où l'on connaît normalement une saison pluvieuse soient marqués par une sécheresse et vice-versa, ce qui handicape parfois la production agricole.

La Préfecture KIBUNGO appartient au climat AW3 de la classification climatologique de Köppen. Les moyennes annuelles de température y varient de 18° à 21°, tandis que la pluviométrie est de 900 à 1400 mm par an.

.../...

REGISTRATION OF VEHICLES

Section 40001. Every person who owns or has the use and control of a motor vehicle shall register the same with the Department of Public Safety, and shall pay the tax thereon, and shall cause the same to be licensed, and shall cause the license to be displayed on the vehicle in the manner prescribed by the Department of Public Safety.

Section 40002. The Department of Public Safety shall have the duty to issue licenses to motor vehicles, and to issue and renew the same, and to suspend, revoke, or annul the same, and to issue and renew the same, and to suspend, revoke, or annul the same, and to issue and renew the same, and to suspend, revoke, or annul the same.

Section 40003. The Department of Public Safety shall have the duty to issue licenses to motor vehicles, and to issue and renew the same, and to suspend, revoke, or annul the same, and to issue and renew the same, and to suspend, revoke, or annul the same, and to issue and renew the same, and to suspend, revoke, or annul the same.

Section 40004. The Department of Public Safety shall have the duty to issue licenses to motor vehicles, and to issue and renew the same, and to suspend, revoke, or annul the same, and to issue and renew the same, and to suspend, revoke, or annul the same, and to issue and renew the same, and to suspend, revoke, or annul the same.

Aux deux régions naturelles précédemment énoncées correspondent trois régions agroclimatiques d'importance relativement différente à savoir le MAYAGA où la moyenne pluviométrique varie de 1.000 mm à 1.100 mm par an, le plateau de l'Est où il pleut entre 900 mm et 1.000 mm par an et les savanes de l'Est qui connaissent des pluies irrégulières inférieures à 900 mm par an et où la saison sèche dure quatre mois environ.

Les tableaux qui vont suivre indiquent le relevé de la pluviométrie au cours de l'année 1989.

.../...

The first part of the report is devoted to a description of the
 experimental apparatus and the method of measurement. The
 results of the measurements are given in the second part of the
 report. The third part of the report is devoted to a discussion
 of the results and a comparison with the theoretical predictions.
 The fourth part of the report is devoted to a summary of the
 results and a conclusion.

Tableau I : Données pluviométriques 1999.

STATIONS	Données	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
1. KIBUIGO	Pluie en mm : 66.8	42.2	159.0	237.3	60.9	32.4	0.6	23.6	158.1	100.4	115.6	113.9	1.098.8	
	Nombre de jrs de pluie :	11	12	19	25	13	4	1	6	11	14	17	19	152
2. GATORORO	Pluie en mm : 85.7	47.1	142.0	384.2	54.7	-	36.7	59.8	57.2	137.3	110.0	186.0	1.300.7	
	Nombre de jrs de pluie :	10	10	13	21	6	-	1	8	5	9	13	9	105
3. BARI	Pluie en mm : 144.5	13.0	224.6	210.8	75.4	-	24.9	64.3	64.4	114.3	106.4	96.6	1.114.6	
	Nombre de jrs de pluie :	15	3	17	21	5	-	1	7	7	10	13	14	114
4. IPANGA	Pluie en mm : 70.7	32.2	121.5	49.4	44.2	-	-	3.8	61.4	90.1	51.0	95.1	620.4	
	Nombre de jrs de pluie :	7	8	12	12	5	-	2	4	4	4	8	24	86
5. FULUNDA	Pluie en mm : 35.6	184.0	150.0	104.9	62.8	-	-	20.0	47.2	186.4	127.1	58.2	1.056.2	
	Nombre de jrs de pluie :	4	4	9	14	6	-	5	9	10	7	6	74	
6. RUKTRA	Pluie en mm : 102.1	64.6	148.3	38.0	224.0	-	-	102.0	96.0	94.0	80.0	103.5	1.056.2	
	Nombre de jrs de pluie :	10	8	11	4	11	-	5	10	13	11	7	90	
7. RUMAGAMA	Pluie en mm : 73.1	121.4	144.0	212.8	23.7	0.8	10.9	53.9	49.4	114.0	128.2	72.0	1.004.2	
	Nombre de jrs de pluie :	16	15	15	25	7	2	4	11	14	12	13	12	146
8. RUMITAVU	Pluie en mm : 59.7	43.6	148.6	162.2	91.0	-	15.5	50.6	102.0	108.4	74.0	42.4	909	
	Nombre de jrs de pluie :	6	5	12	10	4	-	3	5	8	7	7	4	71

.../...

Tableau I : Données pluviométriques 1982 (suite).

STATIONS	Données	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
9. ZAZA	-Pluie en mm : 21.7	32.3	134.9	210.2	135.8	20.3	4.5	57.1	108.7	203.0	108.7	109.5	1.230.7	
	-Nombre de jrs de pluie	2	14	10	6	3	1	6	9	10	9	9	94	
10. NYARUEWE	-Pluie en mm : 101.4	63.0	91.9	172.3	70.6	-	95.7	62.2	23.8	136.9	112.6	-	946.4	
	-Nombre de jrs de pluie	6	10	16	3	-	2	8	4	14	7	-	79	
11. AKAGERA	-Pluie en mm : 70.4	18.1	143.6	27.7	63.0	-	3.3	22.5	-	97.1	84.7	55.9	656.3	
	-Nombre de jrs de pluie	6	15	20	1	-	2	3	-	9	13	14	92	
12. Lac ILEMA	-Pluie en mm : 46.3	31.4	75.9	205.8	121.5	-	0.1	15.0	81.9	116.9	-	-	694.8	
	-Nombre de jrs de pluie	6	4	9	15	2	1	3	7	9	-	-	56	

Source : Servicio Météo KIBUNGO.

N.B. : Les données sur la pluviométrie énoncées au tableau ci-dessus proviennent des stations météorologiques des différents coins de la préfecture.

1.1.3. Relief.

Dans son ensemble la Préfecture KIBUNGO n'est pas montagneuse. Elle est en général caractérisée par des collines d'une part à larges sommets couverts de bons sols humifères et d'autre part, rocheuses sur les sommets avec des affleurements. Le relief se différencie au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre vers la périphérie. A l'Ouest, on a une région de plateaux d'une altitude variant entre 1.500 et 1.625 m. Le Sud-Est a un relief nuancé variant entre 1.400 et 1.700 m d'altitude. Dans le plateau de l'Est, l'altitude moyenne de la région est de 1.500 m. Les savanes de l'Est ont une altitude variant de 1.250 à 1.500 m.

1.1.4. Réseau hydrographique.

La Préfecture KIBUNGO est drainée et arrosée par deux réseaux :

- 1) La rivière AKAGERA qui sépare le RWANDA du BURUNDI au Sud et de la TANZANIE à l'Est.
- 2) De nombreux lacs intérieurs :
 - a) Lac MUHAZI : d'une superficie de 3.410 ha, il est réparti sur 3 Préfectures (KIGALI, BYUMBA et KIBUNGO). Ce lac a une profondeur moyenne de 14 m. A l'Est de ce lac, certaines vallées abritent des rivières qui l'alimentent.
 - b) Lac SAKE : situé dans la Commune qui porte ce nom, ce lac s'étend sur 1.430 ha. Dans ses environs, on rencontre d'autres lacs tels que BILIRA et RWERU.
 - c) Lac MUGESERA : ce lac sépare les Communes SAKE, MUGESERA, RUTONDE (KIBUNGO) et BICUMBI (KIGALI). Il est riche en poissons, mais ce potentiel n'est pas encore exploité rationnellement.
 - d) Lacs de l'AKAGERA : il s'agit des lacs IHEMA (7.190 ha), RWAMPANGA (900 ha), RWEHIKAMA (2.110 ha) et RWANYAKIZINGA (2.000 ha). Les potentialités en poissons de ces lacs sont exploitées par la Pêcheirie IHEMA de l'O.R.T.P.N. et le Projet-Pêche.

1.1.5. Sol.

On y rencontre des ferrasols humifères, graveleux sur grenaille latéritique. C'est la plus grande association de la région puisqu'elle embrasse toute la région naturelle du BUGANZA Nord et Sud (région du lac MUHAZI) et s'étend vers KIBUNGO en Commune BIRENGA et ses environs jusqu'à quelques kilomètres de la frontière avec le BURUNDI (vers la Commune SAKE).

.../...

Au Nord, les sommets des plateaux non érodés sont généralement fertiles. Dans les zones de basse altitude, les sols sont parfois graveleux et humifères tandis que sur les collines se distingue une prédominance des sols calcaires.

Au Sud, les sols ferreux et rocheux se rencontrent sur les basses et hautes collines. La plupart de ces collines sont presque nues. Outre cela, on remarque des sols humifères et argileux dans les marais et des sols plutôt sablonneux dans la cuvette de l'AKAGERA.

1.1.6. Végétation.

Elle varie avec l'altitude mais force est de constater qu'elle est constituée de savane par excellence. Il s'agit des arbrisseaux épineux.

La végétation naturelle a disparu dans certaines Communes car les peuplements humains très denses ont entraîné pour la majeure partie, une diminution progressive des formations végétales. La plus grande partie de la Préfecture est couverte de cultures, de pâturages et de reboisements. La végétation importée est surtout dominée par les types suivants : eucalyptus, cyprès, gréviléa, pinus,...

Seul le Parc National de l'AKAGERA continue à garder la végétation ou la flore naturelle, mais celle-ci est menacée de temps en temps par des feux perpétrés par les braconniers et les paysans des alentours.

1.1.7. Aspects saisonniers.

La Préfecture de KIBUNGO n'a pas tellement de particularités saisonnières et connaît, comme partout au RWANDA 4 saisons :

- a) Une petite saison de pluie (UMUHINDO) : Septembre-Décembre
- b) Une petite saison sèche (URUGARYI) : Décembre-Février
- c) Une grande saison de pluie (ITUMBA) : Février-Mai
- d) Une grande saison sèche (ICYI) : Juin-Septembre.

Signalons toutefois que les perturbations pluviométriques sont fréquentes dans la région et provoquent quelquefois de mauvaises récoltes.

a) La petite saison de pluie.

Elle est connue au RWANDA sous le nom de "UMUHINDO" et s'étend de mi-Septembre à la mi-Décembre. Les pluies sont assez fréquentes et suffisantes. L'humidité de l'air est forte de telle sorte que quand le ciel se dégage après une forte pluie de soirée, le refroidissement nocturne favorise la formation de brouillard matinal surtout dans les vallées. C'est l'époque de semis des premières cultures de haricots, pois, maïs et sorgho ainsi que de la patate douce et de la pomme de terre dans les vallées.

.../...

b) La petite saison sèche.

Connue au RWANDA sous le nom de "URUGARYI", elle débute à la mi-Décembre et finit vers la fin-Février. Comme travaux agricoles au cours de cette période, on retiendra la récolte de haricots, petit pois, de maïs et de pomme de terre, semés quatre mois plus tôt. On procède en même temps à la préparation des champs et au semis de sorgho et au sarclage de la même culture en moyenne altitude.

c) La grande saison de pluie.

Appelée "ITUMBA" au RWANDA, elle commence vers la fin de la deuxième quinzaine de Février et se prolonge jusqu'à la fin du mois de Mai.

Les travaux agricoles sont surtout concentrés au mois de Mars. On procède au semis de nouvelles cultures tels que le haricot, le petit pois, le maïs, la patate douce et la pomme de terre.

d) La grande saison sèche.

Dénommée "ICYI" par les rwandais, elle s'étend sur la période de Juin-Septembre. C'est à cette époque de l'année qu'on procède à la plupart des récoltes notamment sorgho, maïs, haricot et tant d'autres cultures.

1.1.8. Faune.

La Préfecture KIBUNGO comprend une partie du Parc National de l'AKAGERA d'une superficie de 910 Km². Le nombre d'animaux n'est pas exactement connu suite à leurs déplacements, jusque même en TANZANIE, à la recherche d'eau et de nourriture. Il y a aussi des animaux qui meurent suite à l'incendie perpétré par les braconniers.

Les espèces recensées sont surtout les herbivores. On trouve aussi les Impala en grand nombre, les Buffles, les Zèbres, les Hippopotames, les Gazelles, les Singes, les Antilopes, Topi, les Cercopithèques, etc... On y trouve aussi les carnivores tels que les lions, les léopards, les servals, les chacals, les civettes, les chats sauvages etc... Il y a également plus de 300 espèces d'oiseaux notamment les charognes, les ibis, les aigles, les éperviers, etc...

.../...

1.2. ASPECTS INSTITUTIONNELS.

La Préfecture de KIBUNGO comprend onze Communes divisées successivement en 120 Secteurs et en 695 Cellules rurales du M.R.N.D. résumées dans le tableau-ci-après :

Tableau II : Entités administratives.

: N°	: Communes	: Nombre de Secteurs	: Nombre de Cellules :
: 1	: BIRENGA	: 12	: 59
: 2	: RUKIRA	: 10	: 58
: 3	: RUSUMO	: 10	: 100
: 4	: SAKI	: 13	: 70
: 5	: MUGESIRA	: 15	: 75
: 6	: KIGARAMA	: 11	: 66
: 7	: KABARONDO	: 12	: 60
: 8	: KAYONZA	: 8	: 38
: 9	: RUTONDE	: 9	: 51
: 10	: MUHAZI	: 12	: 66
: 11	: RUKARA	: 8	: 52
:	T O T A L	: 120	: 695

La subdivision des Communes en Secteurs ou des Secteurs en Cellules tient compte non seulement de leur superficie, mais encore des aspects de relief et de densité de la population. C'est ainsi qu'on a des Communes très étendues telle que RUSUMO qui a un nombre de Secteurs inférieur à celui des Communes BIRENGA, SAKI, MUGESIRA, KABARONDO et MUHAZI d'une superficie moindre.

a) Création des Sous-Préfectures.

Les Sous-Préfectures sont une innovation de la Deuxième République dans son souci de rapprocher toujours davantage l'administration des administrés. La Préfecture KIBUNGO compte actuellement deux Sous-Préfectures :

- La Sous-Préfecture de RWANAGANA qui est la première fut fondée par le Décret-Loi n° 27/75 du 31 Juillet 1975. Elle englobe quatre Communes (KAYONZA, RUTONDE, MUHAZI, RUKARA) et le siège administratif se trouve à RWANAGANA en Commune RUTONDE.
- La Sous-Préfecture de KIRIHE fut créée par la Loi n° 22/1982 du 10 Juin 1982. Elle comprend deux Communes (RUKIRA et RUSUMO) et le siège administratif se trouve à KIRIHE en Commune RUSUMO.

.../...

Une autre Sous-Préfecture a été créée à NSHILI en Commune SAKE et englobera deux Communes (MUGESERA et SAKE).

Les Sous-Préfets se trouvant à la tête des Sous-Préfectures y exercent leur pouvoir sous la responsabilité et l'autorité du Préfet de Préfecture.

b) Création des Secteurs Administratifs.

Le Décret-Loi du 26 Septembre 1974 modifiant le Titre Premier de la loi du 23 Novembre 1963 portant organisation communale a divisé la Commune en zones géographiques dénommées "Secteurs" dont le nombre ne peut être inférieur à 8 ni supérieur à 15. Les Secteurs tels que délimités par l'Arrêté Présidentiel n° 251/03 du 10 Novembre 1975 sont au nombre de 120 en Préfecture de KIBUNGO comme on l'a vu plus haut.

1.2.1. Organisation administrative.

a) Administration Préfectorale.

Le Préfet de Préfecture est le Responsable administratif et politique dans la Préfecture où il coordonne les activités de tous les services gouvernementaux. Il a notamment pour mission de :

- Administrer la Préfecture conformément aux lois et règlements en vigueur, et assurer, d'une manière générale l'exécution et le respect de ceux-ci;
- Assurer la tranquillité, l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens;
- Assurer la réalisation des programmes gouvernementaux et prendre, dans le cadre de ses compétences et des directives gouvernementales, toutes dispositions et toutes initiatives pour promouvoir le développement général de la Préfecture;
- Aider et contrôler les autorités communales;
- Encourager et stimuler les activités et les initiatives des personnes privées, physiques ou morales, utiles au bien commun et veiller à ce qu'elles se conforment à la loi et respectent la politique générale du Gouvernement.
- Veiller à la promotion et au développement des entreprises communautaires et coopératives;
- Informer le pouvoir central de la situation de la Préfecture et de tout événement digne d'intérêt;
- Veiller à ce que la population soit informée des lois et règlements et de la politique générale suivie par le Gouvernement;
- Etablir des rapports trimestriels et annuels sur l'administration de la Préfecture.

.../...

Les Services de Préfecture sont définis par l'Arrêté Présidentiel n° 443/03 du 27 Septembre 1983 modifiant l'Arrêté Présidentiel n° 68/03/1 du 11 Mars 1975 comme suit :

- 1) Le Service des Affaires Politiques est chargé, notamment des problèmes de :
 - Préparation des travaux de différents organes politiques;
 - Problèmes relatifs à l'animation, sensibilisation et mobilisation politiques des masses populaires;
 - Exploitation des rapports des organes politiques préfectoraux et communaux;
 - Recyclage des cadres politiques;
 - Suivi de l'exécution des programmes des Organisations intégrées au M.R.N.D.

- 2) Le Service des Affaires Administratives et Juridiques est chargé, notamment, des problèmes de :
 - Secrétariat et personnel de l'administration préfectorale;
 - Communes et institutions communales;
 - Sécurité des personnes et des biens;
 - Recensement, état-civil, mouvements migratoires;
 - Notariat;
 - Recueil des textes de lois et des instructions;
 - Audition et instruction des requêtes;
 - Règlement d'administration et de police;
 - Secrétariat de la Conférence Préfectorale.

- 3) Le Service des Affaires Economiques et Techniques est chargé notamment, des problèmes de :
 - Commerce, Finances, Industries, Mines et Artisanat;
 - Terre, agriculture et élevage;
 - Planification régionale;
 - Aide au développement;
 - Infrastructures publiques;
 - Transport et Communications;
 - Etablissements publics;
 - Secrétariat du Conseil Préfectoral.

- 4) Le Service des Affaires Socio-Culturelles est chargé notamment, des problèmes de :
 - Enseignement, éducation et promotion populaires;
 - Emploi, Sécurité Sociale et Santé Publique;
 - Jeunesse, Mouvement Associatif et Coopératives;
 - Relations avec les Confessions religieuses;
 - Famille;
 - Problèmes de nécessiteux;
 - Jeux et loisirs.

Le Préfet est aidé dans ses tâches par des Sous-Préfets chargés de ces quatre services différents ci-dessus mentionnés.

b) Administration Communale.

Toutes les Communes sont placées chacune sous l'autorité politique et administrative d'un Bourgmestre nommé par le Président de la République.

La restructuration communale par la création de Secteurs répond aux objectifs de la deuxième République et notamment à l'optique du discours programme du 1er Août 1973 où le Chef de l'Etat dit entre autres que "la Commune étant l'échelon administratif le plus rapproché de la population, elle doit aussi être le mieux adaptée pour aider les masses à se développer". Un Décret-Loi modifiant l'organisation communale qui existait depuis 1963 est sorti le 26 Septembre 1974. Ce Décret-Loi consacre le principe de la division de la Commune en des Secteurs administratifs ayant chacun à sa tête un Conseiller Communal. Celui-ci est élu par la population de son Secteur au suffrage universel pour un mandat de cinq ans.

Dans ses travaux, le Bourgmestre est assisté de Conseillers Communaux. Celui-ci est aidé aussi par des Fonctionnaires Assistants. Actuellement chaque Commune a au moins un Fonctionnaire Assistant du Bourgmestre.

c) Organes préfectoraux.

Le Préfet de Préfecture a deux organes consultatifs à savoir :

- Le Conseil Préfectoral qui se compose de 12 membres nommés par le Président de la République. Ceux-ci sont des personnalités, choisies en raison de leur dévouement, de leur compétence et de leur sens de développement. Leur mandat est de trois ans renouvelables.

Ce Conseil se réunit une fois tous les deux mois en session ordinaire.

- La Conférence Préfectorale qui est composée :

- du Préfet
- des Chefs de services publics dans la Préfecture
- des Bourgmestres
- des Conseillers Communaux désignés par le Conseil Communal en raison d'un Conseiller par Commune.

d) Les organes communaux.

Il existe deux organes techniques dont le rôle est d'aider le Bourgmestre dans la conception de projets et dans la sensibilisation de la population en matière de développement. Ces organes sont la Commission technique et le Conseil Communal de Développement.

.../...

1.2.2. Organisation politique.

a) Les organes préfectoraux du M.R.N.D.

Le Préfet est le Responsable du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, en abrégé M.R.N.D., dans la Préfecture. C'est lui qui préside les séances des deux organes du M.R.N.D. à savoir le Congrès Préfectoral et le Comité Préfectoral.

Le Congrès Préfectoral est formé des :

- Membres du Comité Préfectoral
- Membres de la Conférence Préfectoral
- Membres des Comités Communaux
- Responsables des Organisations Intégrées au M.R.N.D. au niveau préfectoral.
- Conseillers Communaux.

Le Congrès Préfectoral se réunit en assemblée ordinaire une fois par an. Il examine toutes les questions que lui soumet le Comité Préfectoral et se prononce sur le bilan annuel des réalisations et de l'évolution des activités du M.R.N.D. dans la Préfecture sur le plan politique, économique, social et culturel.

Le Comité Préfectoral est l'organe exécutif du Congrès Préfectoral. Sont membres du Comité Préfectoral :

- Le Responsable du Mouvement dans la Préfecture;
- Les Membres du Conseil Préfectoral;
- Les personnalités élues par le Congrès Préfectoral pour un mandat de 5 ans renouvelables dont le nombre est égal à celui des membres du Conseil Préfectoral.

Le Comité Préfectoral se réunit au moins une fois tous les quatre mois en session ordinaire.

b) Les organes communaux du M.R.N.D.

Les organes du M.R.N.D. dans la Communes sont : le Congrès Communal et le Comité Communal. Le responsable du Mouvement dans la Commune est le Bourgmestre de la Commune.

Le Congrès Communal se compose des :

- membres du Comité Communal;
- responsables des Comités de Secteurs;
- responsables des Comités de Cellules;
- responsables des organisations intégrées au Mouvement au niveau de la Commune;
- chefs de service dans la Commune.

Le Congrès Communal se réunit une fois tous les six mois.

.../...

Le Comité Communal est l'organe exécutif du Congrès Communal et il comprend :

- Le responsable du Mouvement dans la Commune;
- Les membres de la Commission Technique;
- Les personnalités élues par le Congrès Communal pour un mandat de cinq ans renouvelables et dont le nombre est égal à celui des membres de la Commission Technique.

Le Comité Communal se réunit une fois tous les quatre mois.

c) Les organes du Mouvement dans le Secteur.

Les organes du Mouvement dans le Secteur sont :

- L'Assemblée de Secteur
- Le Comité de Secteur.

Le responsable du Mouvement dans le Secteur est le Conseiller Communal du Secteur.

d) Les organes du Mouvement dans la Cellule.

Les organes du Mouvement dans la Cellule sont :

- L'Assemblée de Cellule
- Le Comité de Cellule.

Il importe de dire que chaque Cellule est supervisée par un Comité de cinq membres dont un responsable de Cellule.

Chaque colline ou chaque quartier de ville comptant au moins cinquante familles constitue une Cellule ordinaire.

e) Les Cellules Spécialisées.

Chaque service public, chaque établissement d'enseignement ou entreprises privée comportant au moins trente personnes constitue une Cellule Spécialisée. En principe, nul ne peut faire partie de plus d'une Cellule.

L'employeur, le travailleur ou l'agent de l'Etat est inscrit dans la Cellule du centre d'activité de l'établissement dans lequel il travaille.

Il existe en Préfecture de KIBUNGO des Cellules Spécialisées qui sont :

.../...

Tableau III : Cellules des Services Publics et Privés.

<u>Commune</u>	<u>: Cellules des Services Publics</u>	<u>: Cellules des Services Privés</u>
1. BIRENGA	: 1) Cellule de la Préfecture : KIBUNGO.	: -
	: 2) Cellule du Projet B.G.M./ : GISAKA.	
	: 3) Cellule de l'Hôpital KIBUNGO:	
2. MUGESERA	: 1) Cellule du Groupe Scolaire : de ZAZA.	: 1) Cellule du Petit Séminaire : de ZAZA.
	: 2) Cellule de l'Ecole Normale : Primaire Filles de ZAZA.	
	: 3) Cellule Papeteries du : RWANDA de ZAZA.	
3. KIGARAMA	: 1) Cellule de l'Ecole Normale : Technique de KABARE.	: -
	: 2) Cellule du Centre de Forma- : tion des Jeunes de KIRWA.	
4. RUKARA	: 1) Cellule de l'Ecole des : Lettres de GARIINI.	: 1) Cellule de l'Hôpital de : GARIINI.
5. MUKAZI	: 1) Cellule du Sanatorium : GISHALI.	: -
6. RUTONDE	: 1) Cellule de la S/Préfecture : RWAMAGANA.	: 1) Cellule de l'Economat : Général RWAMAGANA.
	: 2) Cellule de l'Ecole d'Infir- : mières de RWAMAGANA.	
	: 3) Cellule de l'Ecole d'Econo- : mie et de Commerce de : RWAMAGANA.	
	: 4) Cellule de l'Hôpital : RWAMAGANA.	
7. RUSUMO	: 1) Cellule de la Station : d'Elevage RUSUMO.	: 1) Cellule de la Rwandaise : Ranch MPANGA.
8. KAYONZA	: 1) Cellule de l'Hôpital : RWINKWAVU.	: 1) Cellule de l'Hôtel AKAGERA
	: 2) Cellule de la Pêcheirie IHEMA:	
	: 3) Cellule du MINIMART-RWINKWAVU:	

Cellules des Forces Armées.

- Cellule du Bataillon Commando HUYE - (Commune BIRENGA)
- Cellule Bataillon Commando HUYE Femmes - (Commune BIRENGA)
- Cellule Groupement KIBUNGO à RWAMAGANA (Commune RUTONDE).

.../...

1.2.3. Junelage-Coopération.

Le junelage a pour but de promouvoir la coopération entre les Communes, villes et provinces dans tous les domaines notamment économique, social et culturel. En Préfecture de KIBUNGO, bien que plusieurs Communes aient introduit des demandes de junelage, soit par voie diplomatique, soit par le canal du Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale ou encore par des personnes interposées, le nombre des Communes jumelées est encore limité. Toutefois, il faut se féliciter des progrès déjà réalisés dans ce cadre. Les Communes de la Préfecture KIBUNGO entretiennent surtout des relations de junelage avec la Rhénanie-Palatinat: il s'agit actuellement des Communes MUGESERA, RUSUMO et KIGARAMA. Dans ces Communes, la Rhénanie-Palatinat finance certains projets ou aide à leur financement.

Le tableau qui suit montre l'état actuel du junelage entre les Communes de la Préfecture de KIBUNGO et celles des pays étrangers :

Tableau IV : Les Communes dont le junelage est effectif.

Commune de la Préfecture KIBUNGO.	Commune, ville, province ou localité étrangère	Pays	Observations
(1)	(2)	(3)	(4)
RUSUMO	LANDKREIS MAINZ-BINGEN/ Préfecture de la région de MAYENCE et capitale du Land de Rhénanie-Palatinat.	Rhénanie-Palatinat, Etat de la R.F.A.	Un montant de 20.000 DM (environ 880.000 FRW) a été accordé à la Commune par cette Préfecture pour le financement de petits projets (équipements des écoles primaires, adductions d'eau, ...). Le Bourgmestre de la Commune RUSUMO a rendu une visite à son partenaire en Août 1988.
MUGESERA	Préfecture de WESTERWALD	Rhénanie-Palatinat, Etat de la R.F.A.	Comme réalisations, un montant de 27.000 DM a été accordé à la Commune par cette Province pour la formation du Dispensaire de NYANGÉ en Centre de Santé. Outre cela, le junelage-coopération est concrétisé par l'échange de correspondance et le Bourgmestre de la Commune MUGESERA a rendu aussi une visite à cette Province.

(1)	(2)	(3)	(4)
KIGARAMA	Ville de BIRKENFELD	Rhénanie-Palatinat,	Le Bourgmestre de la Commune KIGARAMA a rendu une visite à cette ville en Août 1988.
:	:	R.F.A.	Un montant de 41.500 DM a été accordé par cette ville pour le financement de petits projets (construction d'écoles primaires, citernes à eau...).

Outre cela, soulignons que les Communes MUHAZI et SAKE ont sur leurs territoires des projets financés par la Rhénanie-Palatinat comme l'indique le tableau ci-après :

Tableau V : Projets financés par la Rhénanie-Palatinat.

Commune	Organisation du partenaire	Réalisations
1. MUHAZI	- Aide alimentaire mondiale en relation avec divers groupes d'action.	- Coopération de production de sisal à MUHAZI.
	- Don du Personnel du Ministère de l'Intérieur.	- Projet de construction d'un Centre de Santé.
	- Commune HAMM	- Deux puis à eau dans les Secteurs MURAMBI et NYAGATOVU.
2. SAKE	- Diocèse de MAYENCE et le KAB	- Transformation du Centre de Santé de JARAMA en Hôpital rural.
	- Le Gouvernement de Rhénanie-Palatinat.	- Equipement de cet Hôpital.

Les Communes RUKIRA et KIGARAMA ont bénéficié chacune de la Rhénanie-Palatinat un véhicule de marque V.W. Combi.

Il est à noter cependant que la Préfecture de KIBUNGO a été proposée au jumelage avec l'Etat d'IOWA de l'Amérique. Mais cette proposition n'a pas encore connu de suite.

Au sujet du jumelage-écoles, le Groupe Scolaire de ZAZA en Commune MUGESERA a déjà établi des contacts avec l'Ecole de Formation Professionnelle à MONTABOUR en Rhénanie-Palatinat.

Enfin, il est souhaitable que toutes les Communes puissent entretenir des relations de jumelages avec des partenaires étrangers et que ces relations se raffermissent davantage par des actions concrètes.

II. APPARTIL SOCIAL.

2.1. POPULATION.

2.1.1. Données démographiques.

Tableau VI : Densité de la population par Commune.

Commune	Superficie des terres cultivables en km ²	Superficie totale en km ²	Population	Densité au km ²	Densité totale au km ²
1. BIRENGA	263,6	273,12	45.576	173	167
2. RUKIRA	253,2	438,12	37.092	147	85
3. RUSUMO	788,8	968,12	67.088	86	70
4. SAKI	146,1	232,5	43.828	300	189
5. MUGESIRA	144,1	158,12	46.683	324	296
6. KIGARANA	213,3	213,12	40.564	191	191
7. KABARONDO	160,30	228,12	32.671	204	144
8. KAYONZA	190	516,24	26.367	139	52
9. RUTONDE	93,7	97,5	31.535	337	324
10. MUTAZI	91,6	128,12	39.177	428	306
11. RUKARA	261,9	860,62	36.131	138	42
T O T A L	2.606,6	4.113,70	446.712	172	109

N.B. : La densité est arrondie, par excès, à l'unité.

Commentaires : A l'analyse de ces données ci-haut, l'on constate les situations suivantes :

- la Commune la plus étendue est RUSUMO;
- la Commune la plus dense est RUTONDE;
- Les Communes les plus peuplées sont RUTONDE, MUTAZI et MUGESIRA en fonction de leurs superficies.

.../...

Tableau VII : Répartition de la population par âge et par sexe en 31/12/1989.

Commune	BIRENGA		RUKIRA		RUSUMU		MUGESERA		KIGARAMA		KABARONDO		KAYENZA		RUTONDE		MULAZI		RUKARA		SAKE	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
- 1 an	445	434	287	264	684	638	179	165	289	292	366	314	276	255	228	240	497	565	291	249	1.590	1.617
1	631	699	355	371	1.049	1.143	675	688	283	285	446	404	362	382	326	278	595	642	428	333	1.336	1.515
2	687	811	360	427	1.214	1.321	362	370	304	296	617	662	275	263	271	382	526	594	548	528	900	975
3	517	566	417	408	1.043	1.055	302	759	254	380	576	538	273	287	430	446	598	610	360	385	905	1.066
4	297	282	414	422	995	1.028	733	825	313	430	310	418	205	239	378	387	603	667	495	522	814	921
5	668	671	248	236	1.202	1.286	425	582	411	407	673	511	169	174	340	360	526	560	590	566	344	400
6	522	584	171	184	1.398	1.333	474	444	631	643	605	557	205	206	451	437	655	568	395	403	316	414
7	1.034	990	158	194	1.151	1.083	715	630	467	592	555	574	206	191	449	397	611	559	254	244	457	510
8	258	306	233	176	1.027	1.059	722	691	504	562	372	487	166	148	382	427	324	380	226	254	596	450
9	641	650	1.091	1.101	893	1.023	648	641	713	634	321	438	173	209	322	359	379	360	394	396	364	1.144
10	294	304	1.249	1.260	867	931	710	659	594	641	204	206	167	172	408	344	429	480	336	384	297	548
11	279	304	483	529	715	641	915	924	655	547	217	333	193	184	304	358	405	374	205	215	293	300
12	816	636	255	227	979	793	758	710	564	562	218	201	209	219	363	363	350	339	165	177	306	332
13	239	237	217	140	854	790	389	419	509	574	160	193	253	305	334	276	410	410	299	298	366	400
14	231	214	74	108	800	704	245	217	613	703	155	161	234	326	331	426	350	401	275	233	360	400
15	198	195	325	380	621	552	673	724	569	623	204	201	243	284	408	326	379	472	251	389	393	400
16	99	128	414	428	779	771	183	235	395	432	224	236	248	295	381	372	467	502	457	509	476	463
17	259	273	426	448	706	697	377	374	416	404	178	284	160	280	255	279	495	281	385	686	392	400
18	180	188	365	406	730	692	299	372	180	377	162	343	156	269	307	343	452	427	266	380	413	400
19	155	180	383	405	622	724	358	387	175	137	144	465	148	270	288	279	520	543	261	239	353	400

.../...

	BIRUGA		RUCIRA		RUBUMU		MUGSIRA		KIGARAWA		KABARONDO		KAYONZA		RUMONDI		MURAZI		RUKARA		SAKE		TO			
2)	N	F	N	F	N	F	N	F	N	F	N	F	N	F	N	F	N	F	N	F	N	F	N	F	N	F
21	189	194	224	283	551	514	382	431	233	232	136	140	139	198	360	285	416	423	193	292	314	352	647			
22	391	376	214	219	510	509	387	389	403	351	161	162	179	231	251	291	384	426	267	224	337	372	704			
23	433	446	387	361	513	455	380	424	378	337	173	174	197	177	247	234	328	474	265	289	349	473	744			
24	250	249	393	358	450	506	445	399	440	531	195	200	185	230	239	307	461	471	250	235	190	286	726			
25	197	205	371	359	516	511	460	540	320	327	220	209	195	186	285	254	445	432	270	335	281	320	723			
26	193	185	371	345	460	446	372	359	429	434	228	224	189	178	221	196	414	393	237	262	243	268	63			
27	283	205	365	333	453	669	417	425	361	396	178	188	106	154	281	227	425	387	346	272	185	233	697			
28	177	157	329	331	402	417	331	399	451	232	173	181	209	224	313	253	440	414	247	249	226	147	635			
29	180	166	312	326	575	377	513	356	364	358	199	183	205	163	296	183	452	455	274	272	251	333	673			
30	201	197	320	317	409	490	491	524	357	364	299	198	173	209	214	225	257	248	220	235	229	248	645			
31	154	155	314	322	456	265	399	334	385	330	132	222	217	204	204	304	269	251	276	310	232	250	598			
32	92	132	303	309	412	362	425	415	310	325	223	118	145	174	266	275	201	242	266	217	239	232	5683			
33	156	196	225	187	335	297	357	365	339	337	146	133	155	139	153	296	173	199	241	184	196	201	194	503		
34	147	148	189	173	434	345	359	384	242	310	149	155	166	159	192	269	199	241	184	196	201	194	503			
35	189	189	167	167	355	358	289	281	329	253	163	171	147	162	225	298	217	229	200	231	202	230	505			
36	172	201	158	151	379	330	234	212	354	220	189	203	140	158	254	274	199	193	269	481	183	256	5218			
37	185	194	175	142	324	307	244	275	211	167	125	156	161	179	232	136	165	177	172	212	152	162	4235			
38	162	275	182	177	322	400	198	209	237	185	144	149	156	167	226	216	195	189	162	184	186	161	442			
39	149	181	167	160	316	295	213	272	169	151	147	157	197	148	222	320	169	178	186	180	212	233	442			
40	169	203	176	132	274	221	204	185	163	175	160	196	157	153	228	136	121	150	308	116	170	172	35			
41	145	142	140	141	319	228	182	151	198	181	188	218	182	183	132	241	104	104	286	277	199	184	412			
42	173	221	110	151	260	219	152	178	146	140	124	137	150	180	90	106	136	135	146	251	201	197	365			
43	101	191	136	155	254	263	138	186	200	207	135	147	184	192	122	125	111	136	269	113	199	198	37			

.../...

(suite 3)	BIRINGA	RUKIRA	RUSUTIC	IUCISERA	KIGARAMA	KABARONDO	KAYONZA	RUTONDE	MUHAZI	BUKARA	SAKE	TOTAL																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
	M : F	M : F	M : F	M : F	M : F	M : F	M : F	M : F	M : F	M : F	M : F	M : F																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
44	158 : 198	110 : 133	303 : 196	142 : 189	137 : 150	141 : 157	191 : 181	188 : 208	124 : 143	168 : 150	171 : 188	37																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
45	169 : 205	99 : 109	257 : 217	179 : 209	164 : 164	153 : 168	152 : 139	115 : 223	121 : 126	269 : 128	124 : 147	36																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
46	147 : 207	124 : 121	246 : 244	113 : 155	158 : 161	157 : 210	155 : 160	131 : 164	71 : 95	163 : 177	130 : 134	34																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
47	186 : 198	107 : 140	200 : 271	210 : 249	104 : 99	130 : 137	139 : 145	188 : 147	202 : 221	334 : 369	112 : 112	35																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
48	89 : 148	116 : 108	249 : 225	201 : 233	177 : 211	139 : 161	189 : 163	151 : 175	133 : 128	136 : 142	160 : 168	30																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
49	195 : 225	118 : 114	238 : 144	121 : 219	181 : 226	141 : 157	162 : 173	99 : 125	80 : 107	150 : 117	106 : 116	332																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
50	219 : 255	106 : 104	156 : 178	140 : 160	161 : 150	165 : 192	182 : 203	185 : 142	108 : 100	191 : 148	137 : 136	351																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
51	195 : 214	107 : 103	220 : 148	157 : 171	167 : 113	184 : 206	147 : 153	103 : 113	81 : 97	154 : 114	128 : 134	32																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
52	384 : 173	101 : 107	158 : 215	147 : 155	145 : 180	125 : 269	138 : 189	123 : 129	109 : 82	156 : 141	149 : 158	35																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
53	209 : 156	114 : 107	143 : 140	102 : 210	141 : 119	138 : 161	151 : 164	121 : 106	112 : 96	150 : 147	137 : 132	355																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
54	161 : 200	122 : 100	223 : 147	210 : 231	115 : 111	147 : 159	191 : 217	168 : 134	63 : 69	163 : 135	121 : 126	33																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
55	156 : 180	102 : 110	136 : 133	115 : 133	102 : 106	150 : 178	174 : 222	160 : 174	80 : 87	191 : 226	112 : 96	31																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
56	133 : 150	105 : 104	208 : 164	55 : 59	89 : 101	192 : 208	173 : 206	73 : 67	93 : 88	153 : 213	120 : 107	286																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
57	178 : 189	116 : 105	117 : 104	111 : 165	48 : 70	185 : 207	174 : 155	45 : 71	113 : 99	122 : 241	122 : 126	286																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
58	151 : 164	112 : 93	138 : 126	85 : 46	91 : 151	127 : 142	144 : 163	106 : 119	115 : 78	145 : 152	137 : 146	27																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
59	196 : 218	145 : 146	106 : 124	79 : 145	59 : 72	130 : 145	169 : 214	41 : 60	102 : 78	127 : 137	100 : 108	27																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
60	182 : 194	121 : 126	121 : 118	67 : 98	82 : 88	128 : 146	153 : 187	71 : 106	84 : 81	104 : 130	146 : 155	2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
61	200 : 216	137 : 126	97 : 108	104 : 155	73 : 90	115 : 125	171 : 183	53 : 72	87 : 81	147 : 126	100 : 111	20																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
62	184 : 203	127 : 144	100 : 116	100 : 165	63 : 91	126 : 135	170 : 206	63 : 79	107 : 86	116 : 175	115 : 123	2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
63	173 : 180	133 : 118	116 : 90	58 : 93	100 : 133	136 : 157	138 : 185	56 : 146	124 : 85	129 : 193	111 : 107	252																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
64	149 : 181	112 : 115	138 : 148	73 : 69	88 : 126	135 : 157	146 : 207	38 : 82	82 : 68	111 : 124	427 : 444	52																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
55 et plus	5 : 439	5 : 685	1 : 937	1 : 797	1 : 718	1 : 364	962 : 1 : 208	1 : 110	1 : 527	1 : 468	1 : 902	376 : 541 : 299 : 310 : 492 : 536	1 : 289 : 1 : 652 : 689 : 690 : 333																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Total	21 : 116	23 : 297	18 : 226	17 : 944	32 : 746	31 : 657	22 : 837	23 : 731	19 : 934	20 : 75	15 : 923	16 : 952	12 : 169	13 : 784	14 : 526	15 : 576	16 : 190	17 : 51	18 : 61	19 : 195	20 : 194	21 : 194	22 : 194	23 : 194	24 : 194	25 : 194	26 : 194	27 : 194	28 : 194	29 : 194	30 : 194	31 : 194	32 : 194	33 : 194	34 : 194	35 : 194	36 : 194	37 : 194	38 : 194	39 : 194	40 : 194	41 : 194	42 : 194	43 : 194	44 : 194	45 : 194	46 : 194	47 : 194	48 : 194	49 : 194	50 : 194	51 : 194	52 : 194	53 : 194	54 : 194	55 : 194	56 : 194	57 : 194	58 : 194	59 : 194	60 : 194	61 : 194	62 : 194	63 : 194	64 : 194	65 : 194	66 : 194	67 : 194	68 : 194	69 : 194	70 : 194	71 : 194	72 : 194	73 : 194	74 : 194	75 : 194	76 : 194	77 : 194	78 : 194	79 : 194	80 : 194	81 : 194	82 : 194	83 : 194	84 : 194	85 : 194	86 : 194	87 : 194	88 : 194	89 : 194	90 : 194	91 : 194	92 : 194	93 : 194	94 : 194	95 : 194	96 : 194	97 : 194	98 : 194	99 : 194	100 : 194	101 : 194	102 : 194	103 : 194	104 : 194	105 : 194	106 : 194	107 : 194	108 : 194	109 : 194	110 : 194	111 : 194	112 : 194	113 : 194	114 : 194	115 : 194	116 : 194	117 : 194	118 : 194	119 : 194	120 : 194	121 : 194	122 : 194	123 : 194	124 : 194	125 : 194	126 : 194	127 : 194	128 : 194	129 : 194	130 : 194	131 : 194	132 : 194	133 : 194	134 : 194	135 : 194	136 : 194	137 : 194	138 : 194	139 : 194	140 : 194	141 : 194	142 : 194	143 : 194	144 : 194	145 : 194	146 : 194	147 : 194	148 : 194	149 : 194	150 : 194	151 : 194	152 : 194	153 : 194	154 : 194	155 : 194	156 : 194	157 : 194	158 : 194	159 : 194	160 : 194	161 : 194	162 : 194	163 : 194	164 : 194	165 : 194	166 : 194	167 : 194	168 : 194	169 : 194	170 : 194	171 : 194	172 : 194	173 : 194	174 : 194	175 : 194	176 : 194	177 : 194	178 : 194	179 : 194	180 : 194	181 : 194	182 : 194	183 : 194	184 : 194	185 : 194	186 : 194	187 : 194	188 : 194	189 : 194	190 : 194	191 : 194	192 : 194	193 : 194	194 : 194	195 : 194	196 : 194	197 : 194	198 : 194	199 : 194	200 : 194	201 : 194	202 : 194	203 : 194	204 : 194	205 : 194	206 : 194	207 : 194	208 : 194	209 : 194	210 : 194	211 : 194	212 : 194	213 : 194	214 : 194	215 : 194	216 : 194	217 : 194	218 : 194	219 : 194	220 : 194	221 : 194	222 : 194	223 : 194	224 : 194	225 : 194	226 : 194	227 : 194	228 : 194	229 : 194	230 : 194	231 : 194	232 : 194	233 : 194	234 : 194	235 : 194	236 : 194	237 : 194	238 : 194	239 : 194	240 : 194	241 : 194	242 : 194	243 : 194	244 : 194	245 : 194	246 : 194	247 : 194	248 : 194	249 : 194	250 : 194	251 : 194	252 : 194	253 : 194	254 : 194	255 : 194	256 : 194	257 : 194	258 : 194	259 : 194	260 : 194	261 : 194	262 : 194	263 : 194	264 : 194	265 : 194	266 : 194	267 : 194	268 : 194	269 : 194	270 : 194	271 : 194	272 : 194	273 : 194	274 : 194	275 : 194	276 : 194	277 : 194	278 : 194	279 : 194	280 : 194	281 : 194	282 : 194	283 : 194	284 : 194	285 : 194	286 : 194	287 : 194	288 : 194	289 : 194	290 : 194	291 : 194	292 : 194	293 : 194	294 : 194	295 : 194	296 : 194	297 : 194	298 : 194	299 : 194	300 : 194	301 : 194	302 : 194	303 : 194	304 : 194	305 : 194	306 : 194	307 : 194	308 : 194	309 : 194	310 : 194	311 : 194	312 : 194	313 : 194	314 : 194	315 : 194	316 : 194	317 : 194	318 : 194	319 : 194	320 : 194	321 : 194	322 : 194	323 : 194	324 : 194	325 : 194	326 : 194	327 : 194	328 : 194	329 : 194	330 : 194	331 : 194	332 : 194	333 : 194	334 : 194	335 : 194	336 : 194	337 : 194	338 : 194	339 : 194	340 : 194	341 : 194	342 : 194	343 : 194	344 : 194	345 : 194	346 : 194	347 : 194	348 : 194	349 : 194	350 : 194	351 : 194	352 : 194	353 : 194	354 : 194	355 : 194	356 : 194	357 : 194	358 : 194	359 : 194	360 : 194	361 : 194	362 : 194	363 : 194	364 : 194	365 : 194	366 : 194	367 : 194	368 : 194	369 : 194	370 : 194	371 : 194	372 : 194	373 : 194	374 : 194	375 : 194	376 : 194	377 : 194	378 : 194	379 : 194	380 : 194	381 : 194	382 : 194	383 : 194	384 : 194	385 : 194	386 : 194	387 : 194	388 : 194	389 : 194	390 : 194	391 : 194	392 : 194	393 : 194	394 : 194	395 : 194	396 : 194	397 : 194	398 : 194	399 : 194	400 : 194

.../...

Commentaires sur le recensement administratif.

Les chiffres repris dans les tableaux ci-dessus n'incluent pas les gens installés depuis longtemps dans les différentes Communes de la Préfecture et dont les fiches de recensement n'ont pas encore été envoyées par leurs Communes d'origine, pour qu'ils puissent être recensés dans leurs nouvelles Communes. A ce propos, depuis que le Préfet de Préfecture a écrit une lettre n° 649/04.05/1 du 06 Mai 1987 à tous les Préfets de Préfectures leur demandant de transmettre lesdites fiches, on a constaté que seules quelques Communes se sont empressées de régulariser la situation. Le nombre des gens non encore recensés pour cette raison reste toujours important. Cette situation gêne énormément cette population qui est obligée de parcourir de longues distances chaque fois qu'elle a besoin de toute pièce devant être délivrée par la Commune. L'on comprend également que pareille situation pose de sérieux problèmes aux autorités locales.

Ainsi, c'est pour ces raisons ci-haut citées que le Préfet de Préfecture a adressé aux Bourgmestres des Communes de la Préfecture de KIBUNGO la lettre n° 2239/04.05/1 du 08 Décembre 1989 leur autorisant de recenser toute personne installée dans leurs Communes depuis longtemps.

.../...

b) Composition ethnique de la population.

La population présente une composition ethnique peu diversifiée : "ITUTU" pour la grande majorité (90%), "TUTSI" (9,6%) et "TWA" (0,48%). Le tableau suivant montre la distribution de cette population selon l'ethnie et le sexe par division administrative.

Tableau VIII : Distribution de la population selon l'ethnie et le sexe au 31 Décembre 1989.

Commune	SIXE		TUTSI		TWA		NATURATISE		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
1. BIRINJA	22.281	23.295	20.725	21.457	1.545	1.873	11	4	1	1
2. RUKIRA	18.590	18.502	17.493	17.336	1.097	1.166	-	-	-	-
3. RUSUMU	34.199	32.889	31.535	30.189	2.655	2.692	9	8	-	-
4. SAKI	20.967	22.861	17.699	19.161	3.210	3.646	51	50	7	4
5. ITUGESERA	22.677	24.006	20.235	21.428	2.434	2.570	7	8	-	-
6. KICARAYA	19.893	20.671	19.141	19.874	725	710	13	15	14	12
7. IVBARONDO	15.392	17.279	14.140	15.926	1.206	1.304	31	35	15	13
8. KAYONZA	12.372	13.995	11.241	12.536	1.056	1.380	73	77	2	2
9. RUTONDI	15.518	16.017	12.978	13.263	2.439	2.640	101	114	-	-
10. WUKAZI	19.394	19.783	15.970	16.297	3.368	3.439	56	47	-	-
11. RUKARA	17.573	18.558	16.301	17.172	1.199	1.335	67	50	6	1
TOTAL	218.856	227.856	197.459	204.639	20.934	22.775	419	409	44	33
%	48,9	51	44,2	45,8	4,6	5	0,09	0,09	0,009	0,007
										100%

Source : Rapports annuels de recensement des Communes de la Préfecture 1989.

.../...

Mouvement migratoire.

Actuellement les déplacements en quête de terres sont rares suite à l'absence des terres inoccupées.

Les mouvements migratoires continuent d'avoir lieu surtout pour des raisons économiques et sociales. Économiquement, suite à la rareté des terres cultivables dans certaines régions du pays, de nombreuses familles en provenance d'autres Préfectures sont venues s'installer dans les Communes moins peuplées de la Préfecture notamment RUKIRA, RUSUMU, BIRINGA, KANYONZA et KIGARAMA.

Ainsi entraîne socialement les mouvements de personnes qui viennent ou vont rendre visite aux membres de familles.

Toujours sur le plan social, les déplacements de la population sont aussi favorisés par des mariages entre personnes de Communes différentes, voire même des Préfectures différentes. Signalons qu'il y a aussi les déplacements d'une région vers l'autre pour des raisons de recherche d'emploi.

Les tableaux qui vont suivre montrent les cas d'entrées et de sorties enregistrées au cours de l'année 1989.

.../...



Tableau X : VUE GLOBALE SUR LES SORTIES AU COURS DE L'ANNEE 1989.

Commune	:Janvier		:Février		:Mars		:Avril		:Mai		:Juin		:Juillet		:Août		:Septembre		:Octobre		:Novembre		:Décembre		:S/Total		:TOTAL	
	:M	:F	:M	:F	:M	:F	:M	:F	:M	:F	:M	:F	:M	:F	:M	:F	:M	:F	:M	:F	:M	:F	:M	:F	:M	:F	:M	:F
1. BIRENGA	5	5	-	-	9	23	3	7	5	12	3	3	4	6	8	15	10	7	-	3	2	1	-	5	44	87	131	
2. RUKIRA	6	4	-	-	-	-	9	25	-	3	7	12	-	-	2	11	8	22	1	1	-	-	-	3	33	81	114	
3. RUSUNO	1	1	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	3	-	-	-	-	1	4	1	-	-	-	2	10	12		
4. SAKE	0	0	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	1	-	-	5	2	1	1	1	6	2	5	5	20	25		
5. MUGESERA	5	2	9	37	1	2	-	-	2	7	8	2	8	2	8	2	11	6	6	3	9	-	-	23	82	105		
6. KIGAFAMA	11	16	9	23	11	20	20	42	-	8	6	22	4	16	8	19	11	28	3	13	6	11	3	7	92	225	317	
7. KABAFOUNDO	1	1	-	1	1	18	1	4	4	8	-	-	-	1	2	2	1	4	1	1	1	6	-	-	10	46	56	
8. KAYCNZA	-	-	3	2	1	3	-	1	1	2	-	-	-	-	-	2	-	1	-	2	-	5	2	1	7	21	28	
9. RUTUNDE	1	1	-	-	3	3	1	18	1	3	1	2	6	3	8	14	5	18	4	6	-	5	-	8	29	81	110	
10. MULLAZI	6	6	-	4	4	12	4	9	2	13	-	8	1	6	3	4	-	3	6	9	2	4	1	1	24	79	103	
11. RUKIRA	0	1	1	4	1	0	1	0	0	1	0	0	2	8	0	0	0	3	0	2	-	-	-	-	4	20	24	
S/TOTAL	22	40	13	36	39	116	39	109	15	50	19	56	17	44	31	80	37	94	17	48	16	47	8	30	273	752	1.025	
TOTAL	62	49	49	157	148	65	75	61	111	131	65	63	38															

....

2.1.2. Mentalités, coutumes et traditions.

La Préfecture de KIBUNGO compte principalement deux régions distinctes quant à la mentalité. Il s'agit de la région dite BUCANZA et celle qu'on appelle GISAKA. Rappelons que la première regroupe les Communes KAYONZA, RUTONDE, MUHAZI, RUKARA et que la seconde comprend les Communes BIRENCA, RUKIRA, RUSUMO, SAKE, MUGISERA, KIGARAMA et KABARONDO.

La mentalité du BUCANZA se caractérise historiquement et sociologiquement par un jugement cartésien des choses. Celle du GISAKA avait tendance dans l'ancien temps à l'égoïsme autosuffisant. Actuellement cette distinction est plutôt fictive car les contacts facilités par les moyens de communication ont plus ou moins rendu semblable le mode de vie et la façon de réagir aux situations.

L'organisation sociale des rwandais s'est toujours caractérisée par une entraide mutuelle, que ce soit dans le bonheur ou dans le malheur. Cela se remarque aussi dans la Préfecture de KIBUNGO. Le système se caractérise surtout par la collaboration dans l'amélioration de l'habitat. Il existe aussi les petites mutualités locales pour résoudre certains problèmes d'ordre pécuniaire. Lors des décès, les voisins viennent soutenir la famille éprouvée. Et quand il s'agit de refouler les actions des bandits ou autres malfaiteurs, les voisins accourent au secours.

S'agissant des habitudes alimentaires, la Préfecture de KIBUNGO est susceptible de se prêter à toutes les cultures. Mais on y voit surtout des bananeraies, des haricots et des arachides, éléments constituant l'alimentation de base de cette population. A la suite des différentes migrations intérieures dans la Préfecture, il s'est introduit la pomme de terre, la patate douce, le manioc, le petit pois, les fruits etc... Une grande partie de la population consomme la banane et ses dérivés, principalement le vin de banane (Urwagwa) surtout dans la région du GISAKA.

D'une façon générale, en ce qui concerne le port vestimentaire, les hommes portent des pantalons, des chemises, des tricots, des vestes et chapeaux. Quant aux femmes, elles portent des jupes et des blouses les jours ordinaires. Les jours de fêtes, celles-ci portent des pagnes qui vont des hanches aux pieds et couvrent leurs blouses de pagnes sous forme de par-dessus. Certaines d'entre elles coiffent leurs têtes d'une couronne de maternité appelée en langue nationale "Urugeri". Les femmes qui portent des pantalons sont rares.

Le mariage n'est plus le résultat d'un accord tacite entre les familles qui étouffait la liberté de choix des futurs conjoints. Aujourd'hui c'est le jeune homme qui choisit sa future épouse. Toutefois les démarches de demande en mariage restent encore affaire de familles. La dot ne consiste plus exclusivement en une vache, mais aussi en une somme d'argent dont le montant est convenu entre les familles. Ce montant tourne autour de quinze mille (15.000) et vingt mille (20.000) francs rwandais. Ainsi, une famille qui n'a pas de vache pour la donner en dot donne de l'argent. Signalons que cette dot en vache ou en argent n'est pas considérée comme le prix de la future épouse, mais comme un signe de solides relations amicales établies entre les deux familles. Quand la dot donnée consiste en une vache, la famille de l'épouse donnera en retour elle aussi une vache appelé en langue nationale "Indongoranyo".

Les cultes religieux traditionnelles appelés en langue nationale "Kuraguzi, Guterokera, Kubandwa" sont encore pratiqués par quelques familles conservatrices. Cependant, ils deviennent de plus en plus ignorés des jeunes foyers. Les guérisseurs traditionnels jouissent encore du prestige puisqu'il existe certaines maladies qu'ils soignent et que la médecine moderne ne sait pas traiter. Le plus grand nombre de guérisseurs est recensé dans la région du GISAKA.

2.1.3. Religion.

La population de la Préfecture de KIBUNGO pratique les religions Catholique, Protestante, Adventiste, Pentecotiste, Méthodiste, Eglise Baptiste, Eglise Présbytérienne, Musulmane. De ces religions, la religion Catholique a le plus d'adoptes. Cela n'étonnera personne car ce fut elle la première à s'implanter dans la région. Les adoptes de cette religion se regroupent dans le diocèse de KIBUNGO qui est composé de paroisses ressortissant du tableau ci-dessous.

Tableau XI : Population Catholique du Diocèse de KIBUNGO.

Paroisse	Fondation	Population totale	Baptisés	Catéchumènes
1. ZAZA	: 1900	: 59.388	: 29.529	: 3.569
2. RWAMAGANA	: 1919	: 76.360	: 31.746	: 3.451
3. NYARUBUYE	: 1940	: 31.113	: 15.197	: 1.540
4. KIBUNGO	: 1956	: 49.902	: 19.525	: 2.704
5. BARE	: 1965	: 43.864	: 16.531	: 1.458
6. RUKARA	: 1965	: 35.541	: 17.153	: 1.516
7. MUKARANGE	: 1970	: 29.895	: 14.612	: 844
8. RUKIRA	: 1972	: 43.596	: 18.301	: 1.735
9. RUSUMO	: 1972	: 36.728	: 20.240	: 1.691
10. RUKOMA	: 1975	: 40.763	: 16.177	: 1.399
11. KABARONDO	: 1984	: 30.960	: 13.105	: 865
T O T A L	:	: 478.110	: 212.116	: 20.772

Source : Evêché de KIBUNGO.

Dans sa mission d'évangélisation, l'Eglise Catholique a intervenu beaucoup dans le domaine socio-culturel et économique. Les centres nutritionnels, les centres de santé, les écoles primaires et secondaires, les petites et moyennes entreprises sont pour la plupart tenus par elle. Le personnel apostolique travaille en étroite collaboration avec les communautés religieuses présentes dans la Préfecture surtout dans le cadre de l'Education et de la Santé.

La religion Protestante est représentée par l'Eglise Episcopale au RWANDA (E.E.R.). Son effort d'évangélisation s'accompagne d'une intervention dans le domaine du développement rural, de l'éducation et de la santé.

A part la religion musulmane dont l'intervention à la promotion de la masse populaire n'a pas encore eu le jour, les autres religions telles que Adventiste, Pentecotiste, Eglise Méthodiste Libre au RWANDA et l'Association des Eglises Baptistes interviennent aussi dans le domaine socio-culturel principalement dans la construction des écoles primaires.

Malgré l'existence de toutes ces religions, la pratique animiste conserve du terrain en ce sens que l'on verra certains adeptes s'y adonner clandestinement.

2.1.4. Habitat.

L'habitat est généralement du type rural, dispersé. Suite à l'explosion démographique que connaît le Pays, il a toujours été préconisé la "villagisation" de l'habitat en réservant la bonne terre à l'agriculture, mais cette solution n'a pas suscité d'adhésion spontanée.

L'on pourrait signaler d'une façon générale que pour les murs, le nombre de maisons en pisée est plus élevé que celui des maisons en briques adobes et en briques cuites. S'agissant de la toiture, les maisons en chaume tendent à disparaître pour laisser place aux maisons couvertes de tôles et de tuiles.

2.1.5. Bâtiments Civils-Urbanisme-Cadastre.

Les travaux de construction du nouveau immeuble préfectoral sont terminés.

A l'heure actuelle, on dénombre 25 maisons officielles et résidentielles, 10 maisons administratives et 10 maisons intercommunales. Il n'y a pas de nouveaux bâtiments en construction et la tâche consiste à entretenir ces bâtiments existants. Les problèmes qui se posent sont surtout ceux ayant trait au manque de matériel et à l'insuffisance du personnel.

Pour l'urbanisme, la circonscription urbaine de KIBUNGO s'étend sur une longue crête de 5 Km tout au long de la route CYASEMAKAMBA depuis la route KIGALI-RUSUMU jusqu'à GAHULIRE en Commune BIRENGA. Pour celui qui vient de KIGALI et emprunte le tournant au rond-point vers le centre commercial de KIBUNGO, il aperçoit à sa droite l'immeuble administratif de la Préfecture. Un peu plus loin à gauche sont érigés les bâtiments de l'Economat Général suivis de la paroisse de KIBUNGO. En face de celle-ci se trouve le Projet KIBUNGO II derrière lequel est implantée l'Ecole Technique Officielle de KIBUNGO. Après le quartier commercial c'est le quartier résidentiel qui se termine à la Poste. De là on prend la route non asphaltée vers ZAZA en Commune MUGESERA laissant du côté droit le Parquet et l'Hôpital de KIBUNGO. La même route passe devant le Projet MUGESERA-GISAKA-MIGONGO, en abrégé B.G.M./GISAKA et le bureau communal de BIRENGA et sort de la circonscription urbaine avant d'atteindre la déviation de la route vers le célèbre Centre de Médecine Traditionnelle de BARE.

Quant au cadastre, actuellement il y a 235 parcelles mesurées et bornées tant commerciales que résidentielles.

Outre la ville de KIBUNGO, signalons qu'une autre est en pleine évolution au chef-lieu de la Sous-Préfecture de RIAMAGANA en Commune RUTONDE à 58 Km de KIGALI et à 54 Km de KIBUNGO (au chef-lieu de Préfecture).

2.2. EMPLI.

2.2.1. Administration du travail.

En Préfecture de KIBUNGO, il existe deux Inspections du Travail à savoir l'Inspection du Travail de KIBUNGO et celle de RIAMAGANA. Elles s'occupent des visites de contrôle dans des entreprises pour s'assurer de l'application de la législation sociale, notamment les conditions de travail telles que les salaires, la durée de travail, l'hygiène et la sécurité sur les lieux de travail. Elles se penchent aussi sur des questions relatives à la main d'oeuvre, comme des déclarations périodiques de la main d'oeuvre, l'enregistrement des demandes et des offres d'emploi.

a) Inspection du Travail de KIBUNGO.

Au cours de l'année 1966, l'Inspection du Travail de KIBUNGO s'est bornée sur l'actualisation du fichier des entreprises pour se rendre compte des déclarations périodiques de la main d'oeuvre. On a remarqué que plusieurs employeurs ne respectent pas la législation en vigueur. Pour la condition générale du travail, plusieurs employeurs n'appliquent pas la loi, surtout concernant les salaires minimaux et les indemnités d'ancienneté. Cette inspection a effectué aussi des visites auprès des entreprises, dans le secteur des constructions et des services sociaux (enseignement et santé). Seuls ces derniers appliquaient la législation sociale; quant aux entreprises de construction, elles semblent ignorer la loi.

b) Inspection du Travail de RWAMAGANA.

Elle a la même tâche que l'Inspection de KIBUNGO dans la Sous-Préfecture de RWAMAGANA.

Les visites d'inspection et de contrôle faites dans le ressort de la Sous-Préfecture RWAMAGANA au cours de l'année sous revue portaient sur :

- Le recouvrement des dettes envers la Caisse Sociale du RWANDA;
- Le déblocage des dossiers en litige des risques professionnels;
- Les conditions d'hygiène et de sécurité du travail;
- Ventilation des déclarations annuelles de main d'oeuvre;
- Règlement de quelques différends de travail.

Les anomalies relevées dans les établissements visités sont suivantes :

- Non dégagement des lieux de travail;
- Inadaptation de l'équipement de travail comme les manques des soudeurs;
- La non protection des machines dangereuses des usines;
- Les soins médicaux et pharmaceutiques qui ne sont pas gratuits;
- Le problème d'offre d'emplois.

2.2.2. Sécurité Sociale.

Depuis l'année 1988, la Caisse Sociale du RWANDA a instauré un système d'établissement des demandes de pension par l'administration communale en vue de rapprocher ses services de la population. D'après le sondage qui a été fait, ce système a beaucoup plu à tous les assurés à la Caisse Sociale du RWANDA.

S'agissant de l'expédition des prestations sociales aux bureaux de liaison de la Caisse Sociale du RWANDA, elles sont servies actuellement par le biais des Banques Populaires du RWANDA, et ce, pour assurer un meilleur service aux assurés sociaux. Ainsi, la tâche des agents de liaison a été moins lourde.

2.3. ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE.

2.3.1. Enseignement préscolaire.

L'enseignement préscolaire commence à progresser bien qu'il existe des parents qui n'ont pas encore compris son importance.

Les écoles gardiennes officiellement connues se trouvent à KIBUNGO en Commune BIRENGA, à KABARONDO en Commune KABARONDO et à RWAMAGANA en Commune RUTONDE. Cependant, on trouve dans d'autres Communes des initiatives encore timides visant la création de telles écoles.

2.3.2. Enseignement primaire et post-primaire.

- CARTE SCOLAIRE.

L'Arrondissement de KIBUNGO a 10 secteurs scolaires.

Le nombre d'écoles varie d'un secteur à l'autre. 9 Secteurs scolaires ont les limites administratives qui correspondent aux limites des Communes. Il s'agit du :

- Secteur Scolaire BIRENGA;
- Secteur Scolaire RUKIRA;
- Secteur Scolaire RUSUMO;
- Secteur Scolaire SAKE;
- Secteur Scolaire MUGESIRA;
- Secteur Scolaire KIGARAMA;
- Secteur Scolaire KABARONDO;
- Secteur Scolaire KAYONZA;
- Secteur Scolaire RUKARA.

Un autre Secteur groupe deux Communes à savoir :

- Secteur MULLAZI-RUTONDE.

a) Enseignement primaire.

Au cours de l'année scolaire 1989-1990, on comptait 141 centres scolaires dont 107 à cycle complet, 1.599 enseignants dont 670 qualifiés.

Le tableau ci-dessous montre le nombre de centres scolaires et l'effectif des enseignants par Commune.

Tableau XII.

Commune	: Nombre de : Centres : scolaires	: Centres : scolaires : à cycle : complet	: Effectif des : enseignants	: Enseignants qualifiés : (Taux de qualification : en %)
1. BIRENGA	: 14	: 11	: 180	: 72 = 40
2. RUKIRA	: 13	: 9	: 126	: 38 = 30,1
3. RUSUMO	: 24	: 14	: 254	: 68 = 26,7
4. SAKE	: 10	: 7	: 117	: 35 = 29,9
5. MUGESIRA	: 12	: 7	: 132	: 83 = 62,8
6. KIGARAMA	: 13	: 11	: 166	: 74 = 44,3
7. KABARONDO	: 10	: 8	: 108	: 32 = 29,6
8. KAYONZA	: 10	: 10	: 129	: 37 = 28,6
9. RUTONDE	: 9	: 8	: 106	: 66 = 62,2
10. MULLAZI	: 10	: 10	: 125	: 69 = 62,2
11. RUKARA	: 16	: 12	: 156	: 96 = 61,5
T O T A L	: 141	: 107	: 1.599	: 670 = 41,9

Source : Inspection d'Arrondissement KIBUNGO.

Les Communes ayant le nombre le plus élevé d'enseignants qualifiés sont MUGESERA, RUKARA et MUHAZI.

La Commune qui a besoin d'enseignants qualifiés plus que les autres est RUSUMU (21,6 %).

Tableau XIII : Etat des infrastructures scolaires (Enseignement Primaire).

Commune	: Nombre de :	PIPA	: PITO	: BRITU	: BRITO	: BRATO	: BRATU	: PIERTO
	: salles de :	:	:	:	:	:	:	:
	: classes :	:	:	:	:	:	:	:
1. BIRENGA	: 175	: -	: 111	: 20	: 10	: 33	: -	: 1
2. RUKIRA	: 119	: -	: 72	: -	: -	: 47	: -	: -
3. RUSUMU	: 260	: -	: 58	: 7	: 60	: 111	: 3	: 21
4. SAKE	: 107	: -	: 98	: -	: 9	: -	: -	: -
5. MUGESERA	: 129	: -	: 86	: 20	: 23	: -	: -	: -
6. KIGARAMA	: 175	: -	: 109	: -	: 45	: 15	: -	: 6
7. KABARONDO	: 112	: -	: 87	: -	: 25	: -	: -	: -
8. KAYONZA	: 124	: -	: 77	: -	: 15	: 32	: -	: -
9. RUTONDE	: 114	: -	: 67	: 20	: 12	: 15	: -	: -
10. MUHAZI	: 127	: -	: 67	: 5	: 15	: 38	: -	: 1
11. RUKARA	:	: -	:	:	:	:	:	:
T O T A L	:	:	:	:	:	:	:	:

Source : Inspection d'Arrondissement KIBUNGO.

N.B. : Au moment de la confection du document, les données pour la Commune RUKARA manquaient au Service d'Inspection d'Arrondissement.

PIPA = PISEE et PAILLE

PITO = PISEE et TOLES

BRITU = BRIQUES CUITES et TUILLES

BRITO = BRIQUES CUITES et TOLES

BRATO = BRIQUES ADOBES et TOLES

BRATU = BRIQUES ADOBES et TUILLES

PIERTO = PIERRES et TOLES

Dans certaines Communes notamment MUGESERA, KIGARAMA, KABARONDO et RUSUMU, on y rencontre des centres scolaires construits en matériaux durables. La construction de tous les centres scolaires en matériaux durables s'avère très nécessaire et les Communes ont été demandées de programmer cela dans le cadre des projets communaux. Mais faute des moyens financiers, les Communes ne sont pas à mesure de se lancer elles seules dans de tels projets. C'est pourquoi un soutien des bienfaiteurs ou d'un organisme quelconque serait d'une grande utilité.

Tableau XIV : Effectif des élèves par Commune, sexe et niveau d'études année scolaire 1989-1990.

Commune	Series	1ère	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	Garçons	Filles
	Garçons:	713	710	597	424	354	240	219	167	3.424	7.358	
	Filles:	814	724	623	474	367	394	283	255	3.934		6.520
SAKE	Garçons:	669	677	572	405	296	256	246	164	3.285		
	Filles:	736	595	602	420	316	247	183	136	3.235		6.444
RUKIRA	Garçons:	834	629	551	356	288	250	177	177	3.262		
	Filles:	825	622	511	363	308	251	161	141	3.182		13.800
RUSUIC	Garçons:	1.665	1.467	1.140	901	678	592	485	353	7.281		
	Filles:	1.519	1.292	1.127	821	590	562	347	261	6.519		6.483
MUHAZI	Garçons:	612	545	487	346	324	259	234	213	3.020		
	Filles:	651	608	529	401	371	324	302	277	3.463		5.851
RUTONDE	Garçons:	672	520	400	312	246	277	211	222	2.860		
	Filles:	609	482	418	326	347	267	242	270	2.991		6.744
KAYONZA	Garçons:	772	661	471	405	311	269	222	191	3.302		
	Filles:	772	682	525	400	351	294	217	201	3.442		9.110
KIGARAWA	Garçons:	1.044	945	669	493	404	377	311	260	4.511		
	Filles:	980	936	716	566	411	359	307	264	4.599		7.928
RUKARA	Garçons:	816	727	604	443	392	363	263	304	3.912		
	Filles:	868	732	630	474	437	315	280	280	4.015		10.070
BIRENGA	Garçons:	1.055	802	786	657	506	461	352	329	5.028		
	Filles:	1.018	913	748	710	491	479	351	322	5.042		5.742
KABARONDO	Garçons:	607	530	403	385	260	224	221	167	2.797		
	Filles:	625	523	475	386	289	239	172	166	2.945		86.050
TOTAL	Garçons:	9.459	8.293	6.680	5.127	4.059	3.568	2.941	2.555	42.682		
	Filles:	9.417	8.239	6.904	5.371	4.278	3.731	2.855	2.573	43.368		

....

b) Enseignement post-primaire : CERAI.

L'Arrondissement de KIBUNGO comprend 24 centres d'enseignement rural et artisanal intégré (CERAI) dont 6 pour les garçons, 7 pour les filles et 11 mixtes. L'effectif des enseignants arrive à 138 dont 95 qualifiés, c'est-à-dire 68,8 %. Plusieurs centres manquent de matériel didactique et les champs pour l'agriculture ne sont pas suffisants.

2.3.3. Enseignement Secondaire.

Actuellement, il existe 7 écoles secondaires reconnues officiellement en Préfecture de KIBUNGO dont six sont libres subsidiées et une privée. Les établissements libres subsidiés :

- Groupe Scolaire ZAZA (en Commune MUGESERA);
- Ecole Normale Primaire (Filles) ZAZA (en Commune MUGESERA).
- Ecole d'Economie et de Commerce de RWAMAGANA (en Commune RUTONDE).
- Ecole des Sciences Infirmières RWAMAGANA (en Commune RUTONDE).
- Ecole des Lettres de GALLINI (en Commune RUKARA).
- Ecole Normale Technique de KIZARE (en Commune KIGARAMA).

L'établissement privé reconnu avec diplômes homologués :

- Petit Séminaire de ZAZA.

L'établissement privé reconnu mais non encore homologué :

- Petit Séminaire de GALLINI.

Les établissements privés qui ne sont pas encore reconnus officiellement :

- ASPIC, Institut S^t Aloys (en Commune BIRINGA);
- APACOPE (en Commune RUKORA);
- E.N.P., Institut paroissial de MUKARANGE (en Commune MUKAZI).

L'internat est respecté dans les établissements de l'Etat, mais aussi l'externat existe. Dans les établissements privés, c'est surtout l'externat qui est admis, excepté le Petit Séminaire de ZAZA où tous les étudiants sont internes.

Dans les établissements de l'Etat ou privés, les étudiants achètent eux-mêmes du matériel didactique. Cet auto-financement n'était pas appliqué dans les années antérieures pour les établissements de l'Etat.

...../.....

Le tableau ci-après montre l'effectif des élèves admis aux écoles secondaires officielles pour l'année 1988-1989.

Tableau XV : Admissions aux écoles secondaires.

Commune	: Garçons	: % par	: Filles	: % par	: Total
		: rapport		: rapport à	
		: à		: l'ensemble	
		: l'ensemble		:	
1. BIRENGA	: 19	: 55	: 15	: 44	: 34
2. RUKIRA	: 17	: 58	: 12	: 41	: 29
3. RUSUMU	: 18	: 60	: 12	: 40	: 30
4. SAKE	: 14	: 58	: 10	: 41	: 24
5. MUGESERA	: 15	: 55	: 12	: 44	: 27
6. KIGARAMA	: 21	: 50	: 21	: 50	: 42
7. KABARONDO	: 21	: 60	: 14	: 40	: 35
8. KAYONZA	: 18	: 62	: 11	: 37	: 29
9. RUFONDE	: 15	: 48	: 16	: 51	: 31
10. MUYAZI	: 18	: 52	: 16	: 47	: 34
11. RUKARA	: 22	: 53	: 19	: 46	: 41
T O T A L	: 198	:	: 158	:	: 356

2.3.4. Enseignement Supérieur.

La Préfecture de KIBUNGO n'héberge aucun institut supérieur, soit public ou privé.

Le tableau ci-dessous montre l'effectif des élèves admis à l'Université pour l'année académique 1988-1989.

Tableau XVI : Admissions à l'Université Nationale du RWANDA (U.N.R.).

Commune	Année académique 1988 - 1989		
	: Garçons	: Filles	: Total
: 1. BIRENGA	: 5	: 2	: 7
: 2. RUKIRA	: 3	: 1	: 4
: 3. RUSUMU	: 8	: 2	: 10
: 4. SAKE	: 3	: -	: 3
: 5. MUGESERA	: 5	: 2	: 7
: 6. KIGARAMA	: 6	: 2	: 8
: 7. KABARONDO	: 4	: 1	: 5
: 8. KAYONZA	: 4	: 1	: 5
: 9. RUFONDE	: 4	: 1	: 5
: 10. MUYAZI	: 4	: -	: 4
: 11. RUKARA	: 3	: 3	: 6
: T O T A L	: 49	: 15	: 64

2.3.5. Institut de Recherche.

Il n'y a aucun institut de recherche dans la Préfecture de KIBUNGO.

2.4. SANTÉ.

La région sanitaire de KIBUNGO comprend 4 hôpitaux dont 3 du Gouvernement et 1 du secteur privé, 10 centres de santé dont 5 du secteur privé, 6 dispensaires, 11 centres nutritionnels dont un seul du Gouvernement; les 10 autres étant gérés par le Diocèse de KIBUNGO, un Centre de Médecine Traditionnelle de BARE (C.M.T.B.) en Commune BIRENGA et un Sanatorium à GISHALI en Commune MUHAZI.

S'agissant du personnel des établissements socio-sanitaires, l'effectif qualifié se chiffre à 23 médecins dont 9 expatriés, 29 assistants médicaux, 55 infirmiers et infirmières, 34 auxiliaires de santé, 5 assistantes sociales, 7 monitrices sociales, 8 aides infirmières, 8 aides accoucheuses, 1 laborantin A₁, 5 aides-laborantins, 8 aides nutritionnistes, 7 techniciens vaccinateurs, 4 manipulateurs de Rayon X, 1 technicien d'assainissement et 4 agents sanitaires.

2.4.1. Hôpitaux.

La Préfecture de KIBUNGO dispose de 4 hôpitaux dont un privé à GAHINI et trois de l'Etat à savoir KIBUNGO, RWANAGANA et RWINKWAVU. Chaque hôpital est dirigé par un Médecin Directeur sous la supervision d'un Médecin Directeur de la Région Sanitaire. Les hôpitaux de KIBUNGO, RWANAGANA, RWINKWAVU et GAHINI ont une capacité d'accueil respectivement de 185, 212, 68 et 84. Ces hôpitaux sont relativement en bon état.

Quant au personnel médical, il reste insuffisant face aux besoins de la masse.

Tableau XVII : Répartition des Etablissements Socio-Sanitaires-Région Sanitaire KIBUNGO.

Communes	Infrastructures: Hôpitaux		Centre de Santé		Dispensaires		Maternité		Centre nutritionnel		Infirmérie		Ets Socio-Sanitaires Spécialisés	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
1. BIRENGA	: KIBUNGO	: GATHARA	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
	: (PR)*	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
2. KABARONDO	:	: KABARONDO	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
3. KAYONZA	: RWINKWAVU	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
	: (RI)*	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
4. KIGARAMA	:	: KIRWA	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
5. MUGESTIRA	:	: ZAZA	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
6. RUKARA	:	: GAITINI	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
	:	: (RI)*	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
7. NUHAZI	:	: MUKARANGE	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
8. RUKIRA	:	: MUKARANGE	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
9. RUSUMU	:	: NASHO	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
	:	: RUSUMU	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
10. RUPONDE	: RWAVAGANA	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
	:	: MUYAGA	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
11. SAKA	:	: TARANA	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
	:	: RUKOMA	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
	:	: SAKA	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
TOTAL	3	1	5	5	6	1	10	2	1	2	1	2		

Ce tableau montre que des efforts spéciaux doivent être faits dans les Communes KABARONDO, KAYONZA et KIGARAMA qui ne comptent qu'un seul établissement socio-sanitaire.

* PR : Prefectoral
RI : Rural.

2.4.2. Centres de Santé et autres formations médicales.

A la fin de l'année 1988, la Préfecture de KIBUNGO avait 10 centres de santé dont 8 opérationnels. Ceux de KIRWA en Commune KIGARAMA et GAIARA en Commune BIRENGA n'ont pas pu être inaugurés faute d'adduction d'eau. Le Gouvernement a déjà équipé ces centres de santé et donné du matériel de première nécessité ainsi que d'agents capables. Un nouveau centre de santé est en construction à RUIHUNDA en Commune MUTAZI. Dans le cadre du projet "Santé Familiale", la première pierre pour lancer les travaux d'extension et de réfection des dispensaires de KIREHE, RUKIRA et RUKUMBERI a été posée au cours de l'année 1988 dans la quinzaine des projets.

Pour les centres nutritionnels et les maternités, la majorité sont récents. Ils sont en grande partie tenus par les congrégations religieuses et souffrent de l'insuffisance du personnel qualifié.

La majorité des dispensaires sont vétustes et délabrés et manquent souvent de médicaments.

Cependant, on compte dans la Préfecture 9 pharmacies privées en activité à savoir :

- SOCOPHAKI KIBUNGO (en Commune BIRENGA);
- EPHAR KIBUNGO (en Commune BIRENGA);
- PHARMACIE DE KABARONDO (en Commune KABARONDO);
- PHARMACIE DE KAYONZA (en Commune KAYONZA);
- PHARMACIE DE RWANAGANA (en Commune RUTONDE);
- PHARMACIE GAPHAR (en Commune RUTONDE);
- PHARMACIE DE KAREHEBO (en Commune MUGESERA);
- PHARMACIE SODEPHAR (en Commune RUKARA);
- PHARMACIE SODEPHAR (en Commune RUTONDE).

Les tableaux qui vont suivre nous donnent la répartition des établissements socio-sanitaires, des nouvelles constructions et des réfections ou extensions.

.../...

Tableau XVIII : Etat actuel des infrastructures (les nouvelles constructions, les réfections et extensions).

		EXECUTEES		NON EXECUTEES	
		Commune	Nouvelles constructions	Refections-Extensions	Constructions
Formation socio-sanitaire	Privée ou Publique	BIRIMGA	Plateau Chirurgical	Bloc administratif	Les sanitaires
Hôpital KIEMNGO	Public		Trois chambres indivi- duelles	Dispensaire Maternité	L'aménagement du terrain Les passages couverts (trottoir)
			Service social + Cuisine	Salle des hommes	Les installations d'eau et d'électricité.
			de démonstrations culi- naires.	Salles des femmes	
			Morgue	Trois chambres indivi- duelles	
			Buanderie + Magasin	Pavillon des tuber- culeux.	
				Magasin des vivres	
				Toilette des tuberculeux	
				Cuisine des tuberculeux	
				Construction et équi- pement d'un centre de traumatologie.	
Hôpital RIAMAGANA	Public	RUFONDE	Travaux achevés		Adduction d'eau
		BIRIMGA	Travaux achevés		Adduction d'eau
Centre de Santé GAHARA	Public	KIGARAMA	Travaux achevés		Il reste les installations
Centre de Santé KIRWA	Public	RUFONDE	Les travaux ont été		électriques et les logements de
Centre de Santé MUNTAGA	Privé		achevés en 1987.		personnel.

Ce tableau montre que des efforts importants ont été consacrés à l'Hôpital de KIEMNGO qui, comme le suggèrent les

actions qui y ont été entreprises, connaissait de fortes carences en locaux et en équipement.

.../...

2.4.3. Etat sanitaire de la population.

C'est par méthode curative et préventive que les activités ont été mises à terme. La méthode préventive est assurée par le Service de l'Hygiène et le Projet Elargi de Vaccination. On s'attache surtout au vaccin de la tuberculose, la rougeole, la coqueluche, le poléo et le tétanos.

De plus en plus, l'état de santé de la population s'améliore, mais cela n'empêche pas qu'il y ait des cas de maladies qui entraînent quelquefois la mortalité et la morbidité.

Les principales causes de mortalité sont les suivantes :

- Paludisme;
- Maladies diarrhéiques;
- Pneumonie;
- Rougeole;
- Malnutrition;
- Accidents de route;
- Tuberculose;
- Hépatite infectieuse;
- Cirrhose hépatite.

Quant à la morbidité, les principales causes en sont :

- Paludisme;
- Verminoses;
- Maladies diarrhéiques;
- Gastrites;
- Affections cutanées;
- Fièvre récurrente;
- Traumatismes par accident de route;
- Injections des voies respiratoires supérieures;
- Dysanterie amibienne;
- Broncho-pneumonie.

Les autres maladies sont les affections maternelles liées à la grossesse et à l'accouchement, les affections gastro-intestinales, les plaies, les blessures, etc...

Pour arriver à une continuité de sensibilisation de la masse et à la promotion de sa santé, un personnel suffisant serait nécessaire.

2.4.4. Besoins sanitaires de la population.

Le nombre de centres de santé et de dispensaires reste encore insuffisant. Les médicaments manquent surtout dans les campagnes où il n'y a pas de pharmacie. Des efforts spéciaux doivent être faits dans les Communes KABARONDO, KAYONZA, RUKIRA, RUSUMO et KIGARAMA.

La sensibilisation en matière d'hygiène s'avère très nécessaire parce qu'elle n'est pas encore répandue.

En général, les formations médicales de la Préfecture de KIBUNGO souffrent d'une insuffisance en personnel, d'où il faudra toujours augmenter les ressources humaines qualifiées. D'autres besoins en matière de santé sont les suivants :

- Fourniture de médicaments;
- Constructions de nouveaux centres de santé, réfection ou extension de centres existants devenus trop petits à cause de l'augmentation de la fréquentation.

2.5. SERVICE SOCIAL.

2.5.1. Formation informelle.

La formation informelle s'effectue dans le cadre des Centres Communaux de Développement et de Formation Permanente, en abrégé "C.C.D.F.P." sous la supervision du Centre Préfectoral de Développement et de Formation Permanente (C.P.D.F.P.).

a) Infrastructures des C.C.D.F.P.

Jusqu'à présent, la Préfecture de KIBUNGO compte au total 11 C.C.D.F.P. avec 45 succursales éparpillées dans toutes les Communes suivant l'ordre indiqué ci-dessous :

Tableau XIX : C.C.D.F.P. et leurs Succursales.

C.C.D.F.P.	Succursales	Année de démarrage	Etat du local	Annexes		Camps de démonstration
				Cuisine	Toilettes	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
1. BIRENGA	MUSAMVU	1963	-	-	-	-
	BUTAMA	1965	L	X	-	10 ares
	SAKARA	1963	A.B.	-	X	2,5 ares
	KIBIMBA	1963	B	X	X	3 ares
2. RUKIRA	GITWE	1964	B	-	X	11,5 ares
	RURAMA	1964	B	-	X	16,8 ares
3. RUSUMO	RWANTERU	1984	B	-	-	20 ares
	KIRIHE	1963	A.B.	-	-	6,75 ares
	MUSAZA	1982	A.B.	X	-	-
	KIGONGE	1971	A.B.	X	-	70 ares
	NYARUBUYE	1970	A.B.	X	-	-
	KAKOBWA	1980	A.B.	X	-	-

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
4. SAKÉ	: RUBAGO	: 1964	: B	: -	: -	: 15 ares
	: NSHILI	: 1963	: B	: X	: -	: 60 ares
	: MBUYE	: 1964	: T.B.	: X	: X	: 50 ares
5. MUGESERA:	KIBARE	: 1969	: A.B.	: -	: X	: 45 ares
	: NYANGE	: 1963	: B	: -	: X	: 3,75 ares
	: GATARE	: 1986	: B	: -	: X	: 1 ha
	: KARIMBO	: 1963	: T.B.	: -	: -	: 1 ha
	: SANGAZA	: 1969	: B	: X	: -	: 20 ares
6. KIGARAMA:	GASETSA	: 1977	: A.B.	: -	: -	: 45 ares
	: RUBONA	: 1973	: B	: -	: X	: 9 ares
	: VUMWE	: 1962	: B	: -	: X	: 50 ares
7. KABARONDO:	CYINZOVU	: 1963	: B	: -	: -	: -
	: RUBIRA	: 1985	: -	: -	: -	: -
	: RURAMIRA	: 1986	: T.B.	: -	: -	: 97 ares
	: NKAMBA	: 1963	: B	: -	: -	: 94 ares
	: RUYONZA	: 1979	: -	: -	: -	: -
8. KAYONZA :	NYAMIRAMA	: 1964	: B	: X	: -	: 26,8 ares
	: KAYONZA	: 1963	: A.B.	: X	: X	: 29 ares
	: MUSUMBA	: 1970	: A.B.	: -	: X	: -
	: NYANKORA	: 1979	: B	: -	: -	: 1 are
9. RUTONDE :	RWAMAGANA	: 1962	: -	: -	: -	: -
	: NKUNGU	: 1972	: -	: -	: -	: -
	: KADUHA	: 1962	: -	: -	: -	: -
10. MUHAZI :	NYARUGALI	: 1983	: -	: -	: -	: 62 ares
	: RUHUNDA	: 1963	: -	: -	: -	: 45 ares
	: MURAMBI	: 1963	: -	: -	: -	: 8 ares
	: MUKARANGE	: 1981	: -	: -	: -	: -
	: NKOMANGWA	: 1986	: -	: -	: -	: -
11. RUKARA :	KARUBAMBA	: 1963	: -	: -	: -	: 3 ha
	: NYAGAHANDAGAZA	: 1964	: -	: -	: -	: 2 ha
	: RWIMISEHINYA	: 1986	: A.B.	: -	: -	: 3 ha
	: GATINI	: 1986	: B	: -	: -	: -
	: RYAMANYONI	: 1986	: A.B.	: -	: -	: -

N.B. : T.B. = Très bon, B = Bon, A.B. = Assez bon.

X = Existe

- = N'existe pas.

.../...

b) Activités réalisées au C.P.D.F.P.

En plus de la gestion journalière du C.P.D.F.P., les agents ont fait des tournées de sensibilisation sur l'alphabétisation fonctionnelle dans tous les C.C.D.F.P. Ils ont rencontré tous les alphabétiseurs bénévoles, les membres des Comités de Cellules chargés des Affaires Socio-Culturelles, les Responsables des Comités de Cellules et les Conseillers Communaux.

Le Responsable du C.P.D.F.P. a participé aux réunions des responsables des Comités de Cellules et étant membre de la Commission Préfectorale de la lutte anti-érosive, il a représenté ce service dans les Communes visitées.

c) Activités réalisées aux C.C.D.F.P.

Au cours de l'année 1988, on a enregistré un taux de participation féminine très faible dans les C.C.D.F.P. et dans leurs succursales. Les responsables des C.C.D.F.P. et des succursales ainsi que les autorités communales et sectorielles devront redoubler d'efforts en vue de relever la situation.

On espère que les tournées de sensibilisation faites par le responsable du C.P.D.F.P. auront des effets positifs car les différentes personnes touchées (Conseillers, Responsables des Comités de Cellules, Membres des Comités de Cellules chargés des Affaires Socio-Culturelles et Alphabétiseurs) ont promis de s'y mettre pleinement et de suivre de près les activités de formation populaire.

d) Formation des Formateurs.

Les matières enseignées aux ABAKANGURAMBAGA (formateurs bénévoles) furent les suivantes :

Agriculture et Elevage :

- Elevage du petit bétail
- Cultures vivrières
- Lutte anti-érosive
- Utilisation du fumier
- Entretien du bananier
- Culture du café
- Elevage en stabulation
- Prix des produits agricoles
- Culture en jachère.

.../...

Santé et Hygiène :

- La malaria
- La fièvre récurrente
- Hygiène du corps humain, de l'habitation, de l'alimentation et du matériel
- Problème de surpopulation
- Education civique
- Coopératives.

e) Alphabétisation.

En général, l'alphabétisation n'a pas obtenu de résultat satisfaisant à cause de la négligence de la population et de l'ignorance de l'utilité de savoir écrire, lire et calculer. Plusieurs efforts ont été déployés pour avoir des effets positifs, notamment des réunions de sensibilisation, mais le trajet à parcourir est encore long avant d'atteindre l'objectif assigné aux services de la formation populaire.

f) Personnel.

En ce qui concerne le personnel, il y a prédominance des agents de sexe féminin. On notera aussi que les agents S/Statuts sont très peu nombreux.

2.6. ORGANISATION JUDICIAIRE.

2.6.1. Instances judiciaires.

La Préfecture de KIBUNGO est dotée de deux instances judiciaires à savoir les tribunaux représentant la magistrature assise et le Parquet représentant la magistrature debout. Elle a un Tribunal de Première Instance sis à KIBUNGO ayant sa deuxième Chambre à RWAMAGANA dans la Sous-Préfecture de RWAMAGANA. Elle a aussi 11 Tribunaux de Canton fonctionnels implantés dans les Communes. Elle compte 3 parquets, à savoir le Parquet de KIBUNGO, le Parquet de RWAMAGANA et celui de KIREHE.

1° L'état des infrastructures et le matériel.

1°. 1) Les Tribunaux.

Le Tribunal de Première Instance de KIBUNGO et celui de Première Instance IIème Chambre de RWAMAGANA sont abrités par de bâtiments vieux et oxigus.

.../...

Hormis les tribunaux de Canton de BIRENGA, RUKIRA, RUSUMO, KABARONDO et MUYAZI qui sont abrités dans des bâtiments nouvellement construits, les autres à savoir ceux de SAKE, MUGESIRA, KIGARAMA, KAYONZA, RUTONDE et RUKARA sont encore logés dans les anciens bureaux communaux en attendant que les Communes respectives soient à même de se construire des bâtiments appropriés aux Services Judiciaires. Les anciens bureaux des Communes SAKE et RUKARA ont été réfectionnés pour servir de Tribunal de Canton.

Du côté matériel, dans plusieurs Cantons, le matériel de bureau est usé : machine, tables, chaises et il n'est pas remplacé directement. Le Tribunal de Première Instance de KIBUNGO a un besoin urgent d'un véhicule qui lui permettrait d'effectuer un plus grand nombre de descente sur terrain.

1° 2) Les Parquets.

Le bâtiment qui abrite le Parquet de KIBUNGO est exigü. Celui de RWANAGANA est vieux et exigü. Quant au Parquet de KIRUNU, il est sis dans l'immeuble de la Sous-Préfecture de KIRUNU.

Quant au matériel, le problème des machines à écrire pour les I.P.J. auprès des Cantons est toujours ressenti. Le véhicule du Parquet est vieux et devrait être remplacé.

2° Personnel.

a) Les Tribunaux.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, jusqu'à la fin de la dernière période 1939, le personnel de juridiction totalise 42 Magistrats, 18 Greffiers, 16 Dactylographes, 23 Plantons et 7 Veilleurs.

Tableau XX : Personnel des juridictions.

Tribunal	:Magistrats:	Greffiers:	Dactylo- graphes :	Plantons:	Veilleurs:	TOTAL
1ère Instance KIBUNGO	: 5	: 6	: 3	: 1	: 2	: 17
IIème Chambre RWANAGANA	: 4	: 2	: 3	: 1	: 2	: 12
Canton BIRENGA	: 3	: -	: 2	: 2	: -	: 9
Canton KABARONDO	: 3	: 1	: -	: 1	: 1	: 6
Canton KAYONZA	: 3	: 1	: 1	: 2	: -	: 7
Canton KIGARAMA	: 3	: 1	: 1	: 2	: -	: 7
Canton MUGESIRA	: 2	: 1	: 1	: 3	: -	: 8
Canton MUYAZI	: 4	: 1	: 1	: 2	: -	: 8
Canton RUKARA	: 3	: 1	: 1	: 3	: 1	: 9
Canton RUKIRA	: 3	: 1	: -	: 2	: -	: 6
Canton RUSUMO	: 3	: 2	: -	: 2	: -	: 7
Canton RUTONDE	: 3	: -	: 2	: 1	: -	: 6
Canton SAKE	: 3	: 1	: 1	: 1	: 1	: 7
T O T A L	: 42	: 18	: 16	: 23	: 7	: 103

b) Les Parquets.

b.1. Personnel en place.

Il se compose de : 1 Procureur de la République

3 Officiers du Ministère Public dont 1 est placé à KIREHE

4 Secrétaires dont 1 est placé à KIREHE

1 dactylographe

3 Plantons dont 1 est placé à KIREHE

1 Veilleur de nuit

10 I.P.J. dont :

- 4 au Parquet de KIBUNGO dont 1 est placé à KIREHE

- 1 au Tribunal de Canton KIGARAMA

- 1 au Tribunal de Canton KABARONDO

- 1 au Tribunal de Canton MUGESERA

- 1 au Tribunal de Canton SAKE

- 1 au Tribunal de Canton RUKIRA

- 1 au Tribunal de Canton RUSUMO.

Siège du Parquet de RWAMAGANA.

Il se compose de : 1 Officier du Ministère Public, Premier Substitut

8 I.P.J. dont :

- 4 au Parquet de RWAMAGANA

- 1 au Tribunal de Canton de MURAZI

- 1 au Tribunal de Canton de KAYONZA

- 1 au Tribunal de Canton de BICUMBI

- 1 au Tribunal de Canton de GIKORC

2 Secrétaires

2 Dactylographes

1 Planton

1 Veilleur de nuit.

b.2. Personnel à recruter.

a) Siège du Parquet à KIBUNGO.

2 I.P.J. à affecter à KIREHE

1 Veilleur à affecter à KIREHE

1 Dactylographe à affecter à KIREHE

2 I.P.J. à affecter au Parquet de KIBUNGO

2 Secrétaires à affecter au Parquet de KIBUNGO

1 Chauffeur.

.../...

2.6.2. Service Pénitentiaire.

1° Prison de Kibungo.

La Prison de Kibungo a comme personnel de bureau un Directeur, Un Directeur-Adjoint, deux assistantes sociales ainsi qu'une secrétaire. Le corps de Surveillants quant à lui, il est composé de 15 Surveillants. Le moral des détenus est rehaussé par leurs dirigeants, les autorités qui collaborent étroitement avec la Prison ainsi que par les différentes confessions religieuses. Les visites et la correspondance sont les moyens par lesquels pas mal de litiges sont réglés.

En ce qui concerne les bâtiments, il est à noter que la prison elle-même est petite. Elle est ne peut pas héberger tous les prisonniers qui entrent chaque jour, on est obligé de faire le transfert vers Rilima en Préfecture de Kigali au moins quatre fois par an.

Pour question de santé, les prisonniers sont soignés à l'hôpital et ceux qui sont gravement malades y sont hospitalisés. Les maladies rencontrées sont surtout la grippe, la malaria, la diarrhée, la berberie et la gâle. Les femmes enceintes et les nourissantes vont tous les jours à la consultation accompagnées de leurs petits et bénéficient d'un repas émanant de leur famille.

Les prisonniers exercent des activités agro-pastorales. Au cours de l'année 1989, ceux-ci ont cultivé des haricots, du sorgho, du maïs, des carottes, les oignons, les choux, les arachides et autres. Concernant l'élevage, ils ont des chèvres, des moutons et des cochons.

Les tableaux qui vont suivre nous montrent la situation du mouvement des détenus au cours de l'année 1989.

.../...

Tableau XXI : Tableau indiquant l'effectif des prévenus par mois.

Mois de	Population début		Entrées		Libérés par		Jugés Tribunaux		Jugés		Transférés		Evadés		Décés		Total fin du					
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T				
Janvier	260	9	269	80	5	85	30	3	33	69	1	70	-	-	-	-	-	241	18	259		
Février	241	10	251	100	35	135	29	6	35	100	1	101	-	-	1	29	30	-	-	203	9	212
Mars	203	9	212	133	17	150	17	6	23	104	3	112	-	-	5	-	5	1	-	209	12	221
Avril	209	12	221	119	16	135	14	1	15	62	-	62	-	-	1	-	-	-	-	253	25	278
Mai	253	25	278	120	2	122	30	1	31	93	18	111	-	-	-	2	-	2	-	250	9	259
Juin	250	3	253	103	3	111	74	3	77	50	4	54	-	-	1	-	1	-	230	4	234	
Juillet	230	4	234	109	3	112	12	1	13	64	2	66	-	-	-	-	1	-	239	4	243	
Août	239	4	243	103	3	106	43	2	45	47	-	47	-	-	-	-	-	1	-	252	5	257
Septembre	252	5	257	110	1	111	50	3	59	40	1	41	-	-	-	-	1	-	262	2	264	
Octobre	262	2	264	90	1	91	23	1	29	43	1	44	-	-	-	-	-	-	239	1	290	
Novembre	269	1	290	88	-	88	50	-	50	75	-	75	-	-	-	-	-	-	252	1	253	
Décembre	252	1	253	104	2	106	23	-	23	37	1	38	-	-	1	-	1	-	260	2	270	
T O T A L	2.940	85	3.025	1.174	88	1.262	406	27	433	812	39	851	-	-	9	29	38	5	-	5.15	4	2940
																				83	32031	

Tableau XXII : Tableau indiquant l'effectif des condamnés par mois.

Mois de	Popul. début du mois			Affectato à des travaux extér.			Libérés fin des peines			Libérés condi- tionnel			Transférés			Evadés			Décédés			Total fin du mois		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Janvier	295	4	299	92	3	95	23	-	23	16	-	16	1	-	1	1	-	1	1	-	1	226	7	233
Février	226	7	233	96	4	100	26	-	26	-	-	-	3	3	11	1	-	1	1	-	1	202	2	206
Mars	202	4	206	96	4	100	13	-	13	-	-	-	9	1	153	2	1	-	1	-	1	204	4	208
Avril	204	4	208	115	5	120	10	-	10	-	-	-	7	-	7	1	-	1	1	-	1	245	7	252
Mai	245	7	252	116	4	120	20	-	20	2	-	2	13	14	145	1	-	1	1	-	1	275	8	283
Juin	275	8	283	155	6	160	35	-	35	-	-	-	5	-	5	1	-	1	1	-	1	298	9	307
Juillet	298	9	307	115	5	120	30	1	31	-	-	-	1	-	1	1	-	1	1	-	1	262	10	272
Août	262	10	272	144	6	150	31	1	32	-	-	-	3	3	11	1	-	1	4	-	4	371	7	378
Septembre	271	7	278	144	6	150	25	2	27	-	-	-	115	-	115	1	-	1	1	-	1	284	8	292
Octobre	284	8	292	150	6	156	15	-	15	-	-	-	-	-	-	1	-	1	1	-	1	321	9	330
Novembre	321	9	330	174	6	180	15	-	15	-	-	-	-	-	-	1	-	1	1	-	1	304	9	313
Décembre	304	9	313	150	4	154	22	-	22	-	-	-	5	1	6	2	-	2	1	-	1	392	9	401
T O T A L	3727	86	3813	1547	58	1605	273	4	277	18	18	410	35	6	453	7	2	9	2	2	4	3.824	91	3.915

2. Centre de Rééducation et de Production de NSINDA.

Le Centre de Rééducation et de Production de NSINDA en Commune RUTONDE compte dix agents et sept travailleurs journaliers. Il a besoin d'une assistante sociale capable ou d'une infirmière.

Les bâtiments de ce centre ont été construits avant notre indépendance et jusqu'à présent ils n'ont jamais été réfectionnés. Il faudrait que le Ministère de la Justice pense à construire un nouveau bâtiment servant de dortoirs des femmes détenues. Le logement des surveillants vient d'être achevé récemment et comprend douze chambres et six salons.

Les agents du C.R.P. NSINDA avec les femmes détenues font diverses activités. Ils cultivent le riz, le café, les haricots, le maïs, les carottes, les choux et font l'élevage des poules pondeuses surtout, des chèvres, des lapins, des canards et des porcs.

Concernant l'encadrement moral et culturel, les détenues ont acquis diverses connaissances notamment l'alphabétisation, la couture, la broderie, le tricottage et le jardinage.

2.7. ENCADREMENT DE LA JEUNESSE ET MOUVEMENT COOPERATIF.

2.7.1. Organisation sportive.

Nonobstant l'insuffisance des infrastructures sportives en Préfecture KIBUNGO, le sport pratiqué est surtout le foot-ball. Chaque Commune dispose d'une équipe de foot-ball qui la représente lors du championnat préfectoral organisé chaque année. On rencontre de même par-ci par-là les équipes de Secteurs. Ce sport devient de plus en plus populaire.

Le volley-ball est également pratiqué et en 1988 on a enregistré des équipes des Communes RUSUMU et KIGARAMA qui sont entrées dans le tournoi.

Le basket-ball est aussi pratiqué, mais plus spécialement dans les établissements scolaires, publics et privés des Cellules Spécialisées. A l'échelon communal, on essaie de faire en sorte que ce sport soit mieux adapté mais le matériel sportif et les terrains de jeu leur font défaut.

Le hand-ball n'est presque pas pratiqué dans les milieux ruraux. On le rencontre dans des établissements scolaires, militaires et quelquefois dans des Centres de Formation des Jeunes. Seulement, rares sont les ballons à distribuer dans les Secteurs administratifs. Cependant, même si les ballons sont acquis, la distribution doit se faire en tenant compte des terrains déjà aménagés et là où on trouve des joueurs.

L'athlétisme est un sport aimé et pratiqué par les jeunes, mais les équipements et les moyens financiers restent insuffisants pour organiser efficacement des entraînements au niveau communal, sous-préfectoral et préfectoral.

Tableau XVIII : Tableau indiquant les installations sportives.

TERRAINS DE

Commune	: Foot-ball	: Volley-ball	: Basket-ball	: Hand-ball
BIRUNGA	: 12	: 5	: 3	: 1
RUKIRA	: 7	: -	: -	: -
RUSUNO	: 10	: 3	: -	: 1
SAKE	: 10	: 1	: -	: -
MUGESERA	: 17	: 6	: 5	: 2
KIGARAMA	: 12	: 4	: 1	: -
KABARONDO	: 12	: 3	: -	: 3
KAYONZA	: 11	: 3	: 1	: 2
RUTONDE	: 10	: -	: 2	: -
MUHAZI	: 12	: 3	: 1	: -
RUKARA	: 10	: 4	: 3	: 2
T O T A L	: 123	: 32	: 16	: 11

Source : Service d'Encadrement de la Jeunesse.

2.7.2. Equipements culturels.

La Préfecture dispose d'un immeuble qui sert de salle de réunions et utilisé pour les activités socio-culturelles. Cependant, les orchestres viennent de temps en temps s'exhiber soit à la Préfecture, soit aux Sous-Préfectures RWAMAGANA et KIREHE ou aux autres centres importants comme ZAZA et KABARONDO. Les séances cinématographiques ont aussi lieu, surtout dans les centres comme KIBUNGO, RWAMAGANA, KABARONDO. Les exhibitions des troupes théâtrales s'y succèdent assez souvent.

Seul l'Economat Général de KIBUNGO dispose d'une petite librairie, ouverte chaque jour aux abonnés, et d'une salle de documentation.

2.7.3. Mouvement Coopératif.

Le mouvement coopératif intéresse la population de sorte que les espaces où les mouvements de ce genre oeuvrent commencent à manquer. Seulement, plusieurs d'entre eux disparaissent aussitôt à cause du manque de soutien et de conseillers techniques. Les activités pratiquées par ces mouvements sont en général l'agriculture, la commercialisation des produits agricoles et d'élevage, le stockage des produits vivriers,...

Malgré les efforts déployés par plusieurs membres des coopératives et pré-coopératives, cela n'empêche que certains soient nuisibles à la chose commune. Donc, la malhonnêteté de certains est la cause de l'effondrement ou du déclin de leurs coopératives.

.../...

Les tableaux ci-après indiquent la situation globale des coopératives agréées et des pré-coopératives pendant l'année 1989.

Tableau XXIV : Coopératives agréées.

Objet social	: Nombre de : coopératives : en 1988	: Membres : en 1988	: Nombre de : Coopératives : en 1989	: Membres : en 1989	: Accroissement : membres
1. Commercialisation des produits agricoles	: 27	: 11.581	: 27	: 11.678	: 97
2. Epargne et Crédit	: 11	: 15.740	: 11	: 19.060	: 3.320
3. Elevage gros bétail	: 1	: 30	: 1	: 30	: -
4. Apiculture	: 1	: -	: -	: -	: -
5. Agriculture	: 1	: 9	: 1	: 9	: -
6. Briqueterie	: 1	: 14	: 1	: 14	: -
7. Pêche	: 1	: 25	: 1	: 77	: 52
T O T A L	: 43	: 27.399	: 42	: 30.868	: 3.469

Tableau XXV : Pré-coopératives.

Objet social	: Nombre de : pré-coopéra- : tives en 1988	: Membres : en 1988	: Nombre de : précoopéra- : tives en 1989	: Membres : en 1989	: Accroissement : membres
1. Commercialisation des produits agricoles	: 15	: 2.193	: 15	: 2.674	: 481
2. Approvisionnement	: 2	: 1.485	: 2	: 1.537	: 52
3. Production jus d'ananas	: 1	: 172	: 1	: 172	: -
4. Pêche poisson	: 1	: 32	: 2	: 39	: 7
5. Production artisanale	: 2	: 18	: 2	: 18	: -
6. Extraction des pierres	: 1	: 35	: 1	: 35	: -
7. Elevage gros bétail	: 5	: 108	: 5	: 108	: -
8. Production agricole	: 3	: 77	: 3	: 77	: -
T O T A L	: 30	: 4.120	: 31	: 4.660	: 540

.../...

III. APPAREIL ECONOMIQUE.

3.1. AGRICULTURE.

Comme dans tout le Pays, la population de KIBUNGO est rurale à 90 %. La superficie des terres cultivables est de 2.666,6 Km².

La production est orientée vers la satisfaction des besoins alimentaires de la famille et la consommation familiale ne laisse que peu de surplus commercialisables. Les variations des proportions d'occupation du sol par les différentes cultures pratiquées sont en grande partie le résultat de l'adaptation de ces cultures aux conditions naturelles d'une région suivant le choix des agriculteurs.

Malgré la diminution progressive des terres cultivables, la démographie galopante, les perturbations climatiques, la Préfecture de KIBUNGO reste une sorte de grenier du Pays. Les principales cultures vivrières sont : la banane, le haricot, le pois, le sorgho, la patate douce, le manioc, le maïs, le soja, l'arachide, ... Grâce à l'amélioration des pratiques culturales, la sélection des semences et les autres moyens, le rendement s'accroît progressivement.

La Préfecture de KIBUNGO occupe actuellement la 1ère place dans la production de la banane et de l'arachide ainsi que la 5ème place pour le haricot, le sorgho et le manioc.

On produit également beaucoup de tomates et d'ananas. Pour ce qui est de l'ananas, une usine de transformation du jus d'ananas est entrain d'être construite à MUTENDERI en Commune BIRENGA.

Le souhait que l'on peut formuler est que certaines industries de transformation des produits vivriers soient installées dans la Préfecture de KIBUNGO. Les projets agricoles devraient aussi continuer à soutenir l'effort des agri-éleveurs.

Pour que la vulgarisation agricole soit efficace, il faudrait avoir un personnel formé dans la matière. Il y a lieu aussi de rentabiliser davantage les marais dont dispose la Préfecture car ceux-ci constituent un potentiel important en matière agricole.

Si toutes les différentes ressources potentielles étaient exploitées, la Préfecture continuerait à être un des greniers du Pays.

.../...

3.1.1. Répartition de la production des cultures vivrières.

La répartition de la production agricole consignée dans le tableau ci-après, donne une idée synoptique de la productivité de la Préfecture KIBUNGO pour chaque culture.

Tableau XXVI : Répartition de la production des cultures vivrières.

Culture	Production : totale (tonnes)	Production : Kg/hab.	Production : t/Km ²	Production : % de la superficie totale récoltée
Banane	529.138	1.302	219,5	39,2
Arachide	7.502	18,5	2,6	7,4
Haricot	29.128	71,7	10,1	11,8
Sorgho	23.389	57,6	8,1	12,6
Manioc	34.288	84,4	11,9	2,8
Pois	926	2,3	1,3	1,3
Maïs	4.820	11,9	1,7	3,6
Patates douces	892.890	161,2	45,6	11,6
Pomme de terre	2.592	6,4	0,9	0,4

Source : Bilan d'autosuffisance alimentaire par Commune et par habitat MINAGRI 1988.

3.1.2. Aménagement des sols.

En matière d'aménagement des sols, le Service agricole supervise les travaux de coupe des papyrus. Au cours de l'exercice 1988, il a supervisé les travaux d'aménagement des marais KAVURA, CYATOKWE, RUGAZI, KIBAYA et NYAKAZIBA respectivement dans les Communes KIBAZI, RUTONDE, RUKARA, KABARONDO, BIRUNGA et RUKIRA.

Tableau XXVII : Aménagement des marais.

Commune	Superficie : totale (Ha)	Superficie : exploitée (Ha)	% de la superficie exploitée : à la superficie totale
(1)	(2)	(3)	(4)
BIRUNGA	1.889	303,15	16
RUKIRA	611	67,37	11
RUSUMU	638	117,69	18,4
SAKE	500	42,96	8,6
MUGESERA	380	131	34,5
KIGARAMA	270	220	81,5

.../...

(1)	:	(2)	:	(3)	:	
KIGARAWA	:	270	:	253	:	93,7
KABARONDO	:	212	:	-	:	-
KAYONZA	:	369	:	268,5	:	72,7
RUTONDE	:	212	:	66,13	:	31,1
MUHAZI	:	255,9	:	77,45	:	30,2
RUKARA	:	162	:	-	:	-
TOTAL	:	5.498,9	:	1.419,16	:	25,8

Source: Service agricole de Préfecture

Pour les cultures en marais, la plupart des marais sont exploités pendant la saison sèche. Les principales cultures pratiquées dans ces marais sont le haricot, la patate douce, le maïs, les légumes (choux, oignons, tomates, aubergines, ...).

3.1.3. Circulation des produits vivriers et leurs prix

Les prix officiels des produits vivriers ne sont pas toujours respectés. Le prix donné au producteur est parfois bas par rapport au prix officiel, tout comme il arrive qu'il soit supérieur.

Pour la circulation des produits vivriers, d'aucuns reconnaissent l'importance que revêt la Préfecture de Kibungo en ce qui concerne la culture de la banane pour l'approvisionnement de la ville de Kigali et les autres Préfectures. Ceci en est de même pour le haricot, le manioc, le sorgho, la tomate et l'ananas.

3.1.4. Cultures fruitières

Les cultures fruitières ne sont que quelques arbres fruitiers généralement cultivés dans la parcelle résidentielle autour de l'habitation et sont constitués principalement par les avocats, papayers, goyaviers, chamoliers,

3.1.5. Cultures industrielles

La culture industrielle qu'on trouve dans la Préfecture de KIBUNGO est le café. Le problème qui se pose encore avec acuité dans certaines communes est la vieillesse des caféiers. Mais des pépinières sont faites pour pouvoir éliminer ceux qui vieillissent.

.../...

On compte remédier à certaines situations par :

- Les travaux de taille et de désinsectisation en commun;
- Le remplacement des vieux caféiers.

On note dans certaines Communes des vieux caféiers qui doivent être remplacés. Des pépinières ont été créées au cours de cette année pour pouvoir remplacer des vieux caféiers.

Le tableau ci-dessous met en évidence le nombre de caféiers taillés, désinsectisés et la production pour chaque Commune.

Tableau XXVIII : Taille, désinsectisation et production.

Commune	Nombre de caféiers taillés			Nombre de caféiers :	
	Agobiada	Production	Régénération	Désinsectisés	Production
BIRENGA	155.695	385.079	139.964	1.101.868	455,521
RUSUMU	87.774	1.208.819	73.079	1.687.327	536,587
RUKIRA	127.926	848.273	64.843	1.218.959	272,641
SAKE	267.600	444.443	92.936	466.443	176,042
MUGESERA	94.000	355.247	86.293	630.000	181
KIGARAMA	194.998	677.163	325.381	1.487.581	454
KABARONDO	104.561	709.451	96.532	629.451	228,065
KAYONZA	189.360	361.930	18.229	365.636	56,155
RUFONDE	21.600	151.472	65.401	350.314	61,24
MUMAZI	64.232	192.211	39.745	304.286	32,830
RUKARA	110.100	361.734	161.734	724.000	250,125
T O T A L	1.417.846	5.695.832	1.164.137	8.965.865	2.704,207

Source : Service de l'OCIR-CAFFE Zone KIBUNGO.

Une partie de la production est vendue hors Communes et même de la Préfecture, ce qui rend presque difficile de connaître exactement les quantités produites par localité.

Tableau XXIX : Zones d'intensification caféicole.

Zones	Communes couvertes
1. RYAMUCANA	RUFONDE, MUMAZI, RUKIRA, KAYONZA
2. BIRENGA	BIRENGA, RUKIRA, RUSUMU
3. KIBUNGO-Cuest	SAKE, MUGESERA, KIGARAMA, KABARONDO

.../...

Les Communes BIRENGA, RUKIRA et RUSUMU n'ont pas fait de pépinières.

N.B. : Il est très difficile de connaître exactement la quantité de café produit car les licences d'achat café ne sont pas livrées au même moment, ce qui fait qu'une partie de la production est vendue sur marché hors de la Préfecture.

3.1.6. Systeme de culture.

Les systemes de culture pratiqués par les paysans étaient la jachère et l'assolement, dans l'ancien temps. Vu que le nombre des superficies cultivables est réduit, les paysans ont été sensibilisés à la culture méthodique : Celui de fumer leurs champs afin que le sol ne se dégrade pas.

3.1.7. Protection et conservation des sols.

a) Lutte anti-érosive.

S'agissant de la lutte anti-érosive, le Service agricole a préparé en collaboration avec les autorités préfectorales les différentes Commissions d'évaluation. Il a aidé en collaboration avec les projets agricoles, au transport d'herbes fixatrices.

Tableau XXX : Situation de la lutte anti-érosive.

: Commune	: Superficie à protéger (ha)	: Superficie protégée (ha)	:
: BIRENGA	: 26.360	: 21.158,326	:
: RUKIRA	: 25.320	: 22.788	:
: RUSUMU	: 78.880	: 54.654,998	:
: SAKE	: 14.610	: 11.395,8	:
: MUGESERA	: 14.410	: 439,40	:
: KIGARAMA	: 27.330	: 12.554	:
: KABARONDO	: 16.030	: 13.625,5	:
: KAYONZA	: 19.000	: 17.125	:
: RUTONDE	: 9.370	: 7.075	:
: MUHAZI	: 9.160	: 8.610	:
: RUKARA	: 26.190	: 21.510	:

Comme il ressort de ce tableau, les travaux de lutte anti-érosive ont avancé considérablement. La moyenne préfectorale des réalisations est passée de 74% en 1987 à 86% en 1988. Cela est dû surtout à ce que l'année 1988 avait été fixée comme année d'échéance des travaux de base. Ainsi, nous notons parmi les événements saillants, la participation de la Commission Préfectorale présidée par le Préfet entre le 16 Février et le 05 Mars 1988 à l'Umuganda dédié à la lutte anti-érosive dans toutes les Communes.

Il y a également la visite du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts qui a eu lieu le 23 Mars 1988. Ensuite, on note la tournée d'évaluation de la Commission Préfectorale au mois de Juin et celle de fin Septembre 1988. Et enfin, les travaux ont également avancé suite aux préparatifs de la Commission Nationale d'évaluation qui a effectué son passage dans la Préfecture de KIBUNGO aux dates du 11 et 12 Novembre 1988.

Le transport d'herbes fixatrices réalisé par les projets KIBUNGO II et B.G.M./GISAKA ont été d'un grand intérêt. Le concours du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des forêts pour la création des champs et même le transport ont porté fruit. Néanmoins, même si l'effort de 1988 est satisfaisant, beaucoup restent à faire car il faut consolider le réseau et intensifier davantage la plantation d'herbes, arbustes et arbres agroforestiers pour la fixation des tabus. Bien plus un suivi constant est indispensable pour le maintien des dispositifs.

b) Reboisement.

En Préfecture de KIBUNGO, on trouve encore des collines nues à boiser dans certaines Communes comme RUSUNO, RUKIRA, KIGARAMA, KAYONZA. Par ailleurs, les superficies à boiser s'amenuisent notamment dans les Communes RUFONDI, MUHAZI, SAKE, MUGESERA, BIRENGA et dans les régions Ouest des Communes KABARONDO et KIGARAMA où il n'y a plus d'espaces à reboiser.

Pour les pépinières, il y a un nouveau système de production des plants qui a été amorcé depuis 1987 : les projets assurent la fourniture d'intrants (semences, sachets, matériel d'arrosage, etc...) tandis que la population participe, dans le cadre de l'Umuganda à la construction de la pépinière, arrosage et remplissage des sachets pour les plants destinés aux Communes et Secteurs. Les participants qui veulent installer des reboisements privés font eux-mêmes le remplissage des sachets.

Le tableau suivant montre la situation des boisements par Commune.

.../...

Tableau XXXI : Situation des boisements.

Commune	Boisements : Individuels		Boisements : Superficie		Superficie en âge d'exploitation		Superficie : Individuels	
	domaniaux	communaux	individuels	à bois	domaniaux	communaux	individuels	groupés
BIRENGA	125	299	5	-	10	54	95	150
RUYONDE	-	179,65	114,25	17,65	-	54	116	17,65
KIGARAMA	22,5	585	1.249	2.131,2	22,5	420	-	-
MUGJESERA	64	264,02	220	35,5	-	111,42	115	60,5
RUKIRA	46	452	342	268	20	38	26	104
RUKARA	23	339,5	520	1.936	23	107	5	207,55
KABELONDO	20	633,2	442,74	-	20	340,6	-	170
RUSJIO	56	428,45	480,11	340	49	171,97	209,39	159,19
SALE	18,3	118	107,5	19	16,5	173,59	25,5	80
IULAZI	-	141,87	270,4	-	-	-	-	-
KAYONZA	10	195,5	240,5	597,5	10	89,5	12	146
TOTAL	304,8	3.706,19	1.512,26	4.026,79	171	1.560,08	603,89	1.094,89

.../...

Il faut signaler que la création des peuplements à bois d'oeuvre est à favoriser, surtout dans les boisements domaniaux créés par les projets de développement rural. La connaissance des techniques forestières reste toujours déplorable, d'où un mauvais entretien de la plupart des boisements. De part et d'autre, l'entretien et l'exploitation des boisements sont exécutés de façon désordonnée. Il faudrait mettre en place un système de gestion, ainsi que la législation forestière bien définie.

3.2. ELEVAGE.

3.2.1. Pâturages et cultures fourragères.

La Préfecture de KIBUNGO compte 9.867,92 ha de pâturages collectifs et plus de 6.000 ha de pâturages non occupés. Le tableau ci-après illustre la répartition des pâturages par Commune.

Tableau XXIII : Tableau récapitulatif de tous les pâturages collectifs.

Commune	: Nombre	: Superficie	: Gros bétail	: Petit	: Nombre
	:	:	: en charge	: bétail	: d'éleveurs
BIRINGA	: 6	: 120,3 ha	: 293	: -	: 104
RUKIRA	: 4	: 900 ha	: 885	: -	: 172
RUSUMO	: 6	: 1.368,9 ha	: 1.064	: -	: 124
KIGARANA	: 27	: 1.845,41 ha	: 74	: -	: 141
KABARONDO	: 6	: 346,9 ha	: -	: -	: -
KAYONZA	: 1	: 136,50 ha	: -	: -	: -
RUKARA	: 7	: 2.301,87 ha	: 524	: 22	: 55
RUFONDE	: 5	: 189,4 ha	: 103	: 22	: 98
MUHAZI	: 8	: 209,44 ha	: 100	: -	: 67
MUGESERA	: 13	: 342 ha	: 62	: 29	: 22
SAKE	: 6	: 224,5 ha	: -	: -	: -
T O T A L	: 89	: 9.867,92 ha	: 3.106	: 73	: 783

Commentaire : D'après le tableau ci-dessus, on constate que les pâturages occupés effectivement sont très peu nombreux, ce qui entraîne le plus souvent les occupations illégales liées à la pression démographique.

.../...

Tableau XXXIII : Recensement du gros et petit bétail.

Commune	Taureaux	Vaches	Génisses	Taureillons, boeufs, bouvillons	Veaux mâles	Veaux femelles	Total	Nombre d'élèves
1. BIRENGA	16	1.312	751	521	339	556	3.495	1.000
2. RUSUHO	160	2.504	1.126	396	665	688	6.029	977
3. RUKIRA	90	1.205	645	664	340	386	3.386	638
4. KAYONZA	85	645	424	304	310	226	1.994	659
5. RUKARA	73	1.474	1.203	535	306	471	4.142	786
6. MUTAZI	40	2.046	1.191	494	537	302	5.110	1.677
7. RUPONDE	19	1.097	952	274	412	307	3.064	1.021
3. KABARONDO	85	712	492	250	142	251	1.932	651
9. KIGARAMA	83	1.166	393	446	338	326	3.257	1.133
10. MUGESERA	121	1.355	799	393	346	409	3.423	320
11. SAKU	54	1.332	509	328	355	246	2.374	846
T O T A L	826	14.978	8.990	5.405	4.136	4.668	38.705	11.096
Recensé RUSUHO	16	668	422	422	357	370	2.255	-
T O T A L	342	15.646	9.432	5.527	4.495	5.038	40.960	-
Fourcentage	2 %	38 %	23 %	13,5 %	11 %	12,3 %	-	-
Accroissement annuel	- 0,13 %	- 0,37 %	- 0,10 %	+ 1,17 %	- 0,06 %	+ 0,30 %	0,84 %	-

.../...

La Préfecture de KIBUNGO dispose d'un effectif bovin de 40.960 têtes. Le Comano RUSUMO, avec un petit nombre d'éleveurs compte à elle seule 6.029 têtes de bovins. Cette femme possède des vastes réserves de pâturages surtout dans le zone de MASHU où un seul propriétaire compte facilement plus de 200 têtes de bétail. Le Comano qui dispose d'un faible effectif est celle de KABARONDC avec 1.932 têtes de gros bétail.

Tableau XXXIV : Autres espèces de ferme : Petit bétail, basse cours et animaux de compagnie.

Commune	P E T I T B E T A I L											B A S S E C O U R S					A N I M A U X D E C O M P A G N I E		
	Ceprins	Ovins	Porcins	Lapins	Cobryes	Poules	Canards	Dindons	Oies	Pigeons	Chiens	Chats	Perroquets						
1. BERINGA	17.096	629	1.332	1.410	73	15.037	24	23	1.270	-	773	109	-						
2. RUSUMO	30.776	2.340	1.730	2.153	8	26.524	1.960	-	18	-	1.363	68	-						
3. RUKIRA	17.395	717	597	323	-	13.595	762	-	-	-	470	48	-						
4. KAYONZA	9.059	730	90	763	38	9.654	174	-	-	-	373	213	-						
5. RUKIRA	6.309	1.108	337	894	-	6.341	103	-	-	-	430	103	-						
6. ILLI	6.352	907	76	821	-	13.909	120	-	-	-	445	360	-						
7. ROTONDE	5.270	700	95	1.704	-	14.112	314	26	-	7	301	300	1						
8. KABARONDO	10.220	594	929	2.436	-	8.933	604	-	-	-	597	116	-						
9. KIGALIA	16.534	1.053	1.245	1.727	-	25.416	787	4	-	-	816	117	-						
10. KUCISIRA	6.512	141	2.153	1.090	-	12.183	352	34	-	-	352	130	-						
11. SAKI	10.001	75	2.041	438	12	10.771	-	-	670	12	480	153	-						
TOTAL	145.524	9.510	10.733	14.344	122	152.475	5.200	87	1.958	19	6.411	1.725	1						
Accroissement annuel	6 %	0,15 %	42,14 %	10 %	- 59 %	- 7,4 %	- 2,3 %	7,4 %	- 37 %	- 50 %	-	-	-						

Comme l'indique ce tableau, les ceprins, les porcins et les lapins s'accroissent considérablement. Ceci s'explique par le fait que la viande de ceprins est très consommée dans les centres urbains ainsi que dans les petits centres ruraux. Les porcins sont très appréciés dans les Communes KUCISIRA, SAKI, KIGALIA, BERINGA et RUSUMO.

.../...

3.2.3. Etat sanitaire du cheptel.

L'état du cheptel est en général satisfaisant. Le dispensaire vétérinaire de la Préfecture dessert les diverses Communes par le biais des infirmiers-vétérinaires ou des aides-infirmiers-vétérinaires.

Les maladies épizootiques qui se démarquent sont surtout :

- Les verminoses;
- Les maladies du sang;
- Les protozoaires du tube digestif;
- Les maladies de reproduction;
- Les affections non spécifiques;
- Les affections traumatiques;
- Les galles et mycoses.

3.2.4. Mode d'élevage.

Le mode d'élevage pratiqué est un élevage semi-extensif, à part quelques éleveurs progressistes qui élèvent leur bétail en semi-stabulation avec affouragement dans les étables-fumière. Tôt dans la matinée, les vaches et les moutons sont conduits aux pâturages et aux environs de midi, aux abreuvoirs. Toute la journée, les animaux restent à l'extérieur. Les chèvres broutent attachées aux piquets ou gardées par les enfants dans les buissons. Cependant, l'élevage se trouve actuellement à un stade transitoire d'un élevage semi-extensif à un élevage intensif, idéal pour tout le Pays.

3.2.5. Infrastructures vétérinaires et zootechniques.

Tableau XXXV : Infrastructures vétérinaires et zootechniques.

Commune	Dispensaires vétérinaires		Coulloirs		Dipping-tanks		Abreuvoirs		Hangars	
	Durables	Provisoires	Durables	Provisoires	Durables	Provisoires	Durables	Provisoires	Durables	Provisoires
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
BIRENGA	4		13	13	9	14	1	2	28	1
RUKIRA	3		1	4	8	7	-	3	-	1
RUSUMO	5		12	10	9	14	1	9	45	1
KIGARAMA	2		1	-	3	10	-	-	29	-
KABARONDO	1		1	-	2	7	-	2	15	1
KAYONZA	1		2	-	1	4	-	-	4	-
RUKARA	1		-	-	1	4	1	3	6	-
RUTONDE	1		-	1	2	3	-	3	18	1

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
MUHAZI	2	1	-	1	3	-	-	10	-
MUGESERA	1	2	-	1	1	-	-	-	1
SAKE	1	-	-	1	3	1	-	5	-
T O T A L	22	33	28	38	70	4	22	161	6

Commentaire : La zone encadrée par le Projet B.G.M. compte des infrastructures vétérinaires plus ou moins suffisantes. Il s'agit de la zone qui comprend les Communes BIRENGA, RUKIRA et RUSUMO. Quant aux Communes couvertes par le Projet KIBUNGO II, les besoins se font sentir surtout en tueries et en couloirs d'aspersion en matériaux durables. Il s'agit des 8 Communes restantes. Le Projet KIBUNGO II est en train également de les augmenter dans sa zone notamment les tueries, les dispensaires vétérinaires, etc...

Tableau XXXVI : Du personnel.

Lieu d'affectation	A ₀	A ₁	A ₂	A ₃	A.I.V. et assimilés	Moniteur piscicole	Moniteur apicole A ₃
1. Administration Préfecturale				3	1	-	1 (A ₃)
2. Projet B.G.M.				3	-	-	-
3. Projet KIBUNGO II	1	-	1	-	-	-	-
4. Ranch RUSUMO	1	-	1	2	-	-	-
5. Projet Africare				1	-	-	1 (A ₃)
6. Ranch MPANGA	1	-	1	-	-	3	-
7. Commune BIRENGA				3	2	-	-
8. Commune RUKIRA				1	1	-	-
9. Commune MUHAZI				1	4	1	-
10. Commune MUGESERA				1	3	-	-
11. Commune SAKE				1	3	1	-
12. Commune RUSUMO				3	1	1	-
13. Commune KABARONDO				1	3	-	-
14. Commune KIGARAMA				1	4	-	-
15. Commune KAYONZA			1	1	3	-	-
16. Commune RUKARA				1	5	1	-
17. Commune RUTONDE				1	4	-	-
18. Pêcherie IHEMA			1	-	-	-	-
T O T A L	3	-	5	24	34	7	2

Comme l'indique ce tableau, le personnel est très insuffisant en ce qui concerne sa qualification et son effectif. En effet, toute la Préfecture compte seulement 3 A₀, 5 A₂ (dont 2 agronomes responsables des projets de pêchos), 24 A₃, 34 A.I.V., 7 moniteurs piscicoles et 2 moniteurs apicoles.

3.2.6. De la commercialisation des produits d'élevage.

Tableau XXXVII : Commerce du bétail.

Animaux et catégorie	Marché	Prix
- Vache de réforme 250 à 300 Kg	KIBUNGO	20.000 FRW
- Taurillon de 250 à 300 Kg	"	25.000 FRW
- Boeuf de 350 à 400 Kg	"	30.000 FRW
- Génisse de 2 à 3 ans	"	25.000 FRW
- Chèvre de 20 à 25 Kg	"	3.000 FRW
- Mouton de 20 à 25 Kg	"	2.000 FRW
- Porc de 80 à 100 Kg	"	8.000 FRW
- Poule	"	400 FRW
- Lapin	"	200 FRW
- Oie	"	1.000 FRW
- Dindon	"	1.500 FRW
- Canard	"	1.000 FRW

Tableau XXXVIII : Commerce de la viande.

Produit	Unité	Marché	Prix
- Viande de boeuf	1 Kg	KIBUNGO	180 FRW
- Viande de boeuf avec os	1 Kg	"	150 FRW
- Viscères	1 Kg	"	150 FRW
- Viandes de chèvre	1 Kg	"	150 FRW
- Viandes de moutons	1 Kg	"	150 FRW
- Poisson	1 Kg	"	100 FRW

Tableau XXXIX : Commerce du lait.

Produit	Unité	Marché	Prix
Lait de vache	1 l	KIBUNGO	50 FRW

.../...

3.3. Apiculture.

Tableau XI : Nombre d'apiculteurs et de ruches.

Commune	Nombre d'apiculteurs		Nombre de ruches			
	Modernes	Traditionnels	Modernes	Production	Traditionnels	Production
BIRENGA	6	385	51	-	1.309	-
RUKIRA	-	510	7	-	2.667	-
RUSUMO	81	993	401	-	2.591	-
RUKARA	12	349	51	-	1.996	9.980
KAYONZA	34	304	118	386	1.585	2.831
MUHAZI	29	225	167	-	1.186	-
RUTONDE	4	116	58	730	521	4.109
KABARONDO	-	168	-	-	1.276	3.728
KIGARAMA	104	741	239	7.170	2.664	13.220
MUGESERA	4	-	6	-	1.796	-
SAKE	6	125	3	-	468	-
T O T A L	280	3.916	1.101	-	18.039	-

La répartition des centres d'extraction de miel pose de sérieux problèmes pour les apiculteurs modernes qui font parfois de très longues distances avec des cadres pleins de miel. C'est pourquoi ceux-ci préfèrent l'apiculture traditionnelle. Cependant, il faut signaler qu'il est très difficile de connaître la production de chaque ruche, la plupart des données étant estimées.

La Préfecture dispose de 3 centres apicoles destinés à l'encadrement des apiculteurs, à l'extraction et au stockage du miel à savoir VUMWE en Commune KIGARAMA, KIRIHE en Commune RUSUMO et KAYONZA en Commune KAYONZA. A côté de ces centres, un quatrième est en construction à MUHULIRE en Commune KIGARAMA. Le manque de matériel (enfumeurs, cages à reines etc...), des extracteurs endommagés non encore réparés et les paysans non payés pour leur miel depuis quelques années posent de sérieux problèmes pour la bonne marche de ces centres et la vulgarisation apicole. Toutefois, il est à signaler un certain intérêt des paysans qui se fait sentir pour la promotion de cet élevage facile à mener.

3.4. PECHE ET PISCICULTURE

Tableau XLII : Recensement des étangs piscicoles.

Commune	Etangs empoisonnés			Etangs non empoisonnés	
	Nombre	Superficie	production	Nombre	superficie
BIMENGA	50	155,3 ares	82 kg	30	118,45 ares
RUSUMO	6	25,5 "	20 kg	7	35,2 "
RUKIRA	17	117,36 "	-	8	45,64 "
KAYONZA	7	20 "	800 kg	1	6 "
RUKARA	6	26,25 "	-	4	16 "
MUHAZI	-	-	-	1	1 "
RUTONDE	barrage rizicole			-	-
KABARONDO	3	5 ares	-	2 barrages	-
KIGARARA	7	12 "	110 kg	6	8 ares
MUGESERA	18	64,56 ares	-	9	9 ares
SAKE	3	5 "	-	12	18,96 ares

Au cours de l'année 1989, un effort très appréciable a été fourni en matière de pisciculture. Comparativement aux données de l'année 1988, beaucoup d'étangs ont été créés et empoisonnés. Il faut noter que les communes Rutonde et Muhazi n'ont presque pas d'endroits convenables à la pisciculture.

Tableau XLIII: Production des pêcheries lacustres.

Lac	commune	Nombre de pêcheurs	Nombre de pirogues	Nombre de filets	Production en espèces
MUHAZI	RUKARA	24	12	120	2.651
MUGESERA	MUGESERA	3.041	2.677	33.126	345.330
MUHAZI	MUHAZI	-	-	-	2.843 poisson
SAKE	SAKE	246	246	1.258	20.899
MUGESERA	SAKE	2.881	1.881	8.092	219.571
BIRIRA	SAKE	388	388	2.554	55.455

La pêche dans le lac de MUHAZI a été suspendue depuis le mois de juin 1989 pour permettre aux poissons d'atteindre la taille marchande. Les lacs sont exploités par des coopératives de pêche, ce qui facilite la surveillance, l'organisation et la commercialisation des poissons.

.../...

3.5. Industrie, Mines et Artisanat.

3.5.1. Industrie.

L'industrie en Préfecture de KIBUNGO est encore au stade embryonnaire. Il n'y a qu'une seule usine des Papeteries du KYANDA à ZAZA en Commune MUGESERA. Le projet d'étude de ladite usine a commencé en 1972 et ses activités ont débuté en 1974. L'usine fabrique des plaques isolantes et des cartons à base de papyrus. Actuellement, l'usine a deux problèmes majeurs : le manque de cadres compétents et celui du marché pour ses produits.

Dans l'avenir, l'usine prévoit des panneaux durs, l'extension de la cartonnerie et la fabrication du papier. Pour mener à bien ses activités, l'usine prévoit également un personnel de cadre très bien formé et compétent ainsi que l'augmentation des ouvriers spécialisés.

Toujours dans le cadre de petites industries, une usine de transformation de jus d'ananas est en construction à BARE en Commune BIRUNGA. C'est le projet Acord qui aide au financement dudit projet.

3.5.2. Mine.

La Préfecture de KIBUNGO dispose de quelques mines de cassitérite et de wolfram. Les concessions minières se retrouvent à RWINKWAVU en Commune KAYONZA et à MBUYE en Commune SAKI. Avec la banqueroute de la SOMIRWA, les activités d'exploitation se sont arrêtées, mais les travaux ont repris à RWINKWAVU grâce à la régie REDERI créée récemment.

3.5.3. Artisanat.

L'artisanat englobe toutes les activités manuelles non agricoles. Il est surtout de type menuiserie, maçonnerie, poterie, briqueterie, scierie et tuilerie. Cependant, pour plus d'efficacité, un encadrement et une certaine orientation s'imposent.

La Préfecture dispose de deux comptoirs de vente de produits artisanaux : l'un se trouve à RWAMAGANA, l'autre à KIBUNGO. Actuellement, on dispose également de deux poteries, un à NYANGE en Commune MUGESERA, l'autre à RUKOMA en Commune SAKI où sont fabriqués des objets en céramique (vases, assiettes, cendriers, statuettes). A RUKOMA, on fabrique aussi des briques réfractaires.

Des groupements artisanaux deviennent de plus en plus nombreux dans les différents coins de la Préfecture. On les trouve surtout aux chefs-lieux des Communes, dans les petits centres de négoce et dans les centres urbains c'est-à-dire à KIBUNGO et à RWAMAGANA. En somme, il existe déjà plus de 20 groupements artisanaux. Les ateliers des privés sont cependant les plus nombreux et les plus perfectionnés. Ils appartiennent aux commerçants et aux religieux.

Les difficultés qu'on éprouve au niveau de l'encadrement concernent surtout le manque de matériel, de documentation sur l'artisanat ainsi que le manque de formation en matière artisanale. Au niveau des artisans eux-mêmes, on constate :

- le manque de moyen financier pour se payer la matière première et les outils;
- le manque de formation technique en matière artisanale;
- le manque d'outils et matières premières adaptés à la technique sur le marché local.
- le manque de marché pour les produits fabriqués.

3.6. Commerce.

3.6.1. Considérations générales.

Les activités commerciales pratiquées en Préfecture de KIBUNGO s'étendent uniquement au commerce général de détails. Hormis les distributeurs de la bière PREMUS et des limonades ainsi que du ciment, le reste des commerçants est classé dans la catégorie des détaillants et des demi-grossistes. Il n'y a donc pas de grossiste.

Lorsqu'on examine les registres de commerce, on constate que dans l'ensemble les activités commerciales se limitent à la commercialisation des produits d'habillement, des articles de traite, des produits ménagers, bien d'équipement et d'approvisionnement, des produits locaux, l'abattage du gros et du petit bétail ainsi que la commercialisation des boissons alcoolisées et non alcoolisées. En Préfecture de KIBUNGO, l'exploitation des hôtels est une activité presque inconnue.

A part les activités commerciales ci-dessus mentionnées, l'on note également le commerce des services (Banques, Pharmacies, Stations d'essence).

3.6.2. Organisation.

Le commerce en Préfecture est organisé par l'Inspecteur du Commerce en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du RWANDA et les représentants de celle-ci dans les Communes ainsi que les autorités communales. L'Inspecteur du Commerce est nommé par le Ministre des Finances et de l'Economie. Il doit faire respecter les prix fixés par l'Etat sur le marché et veiller à l'application des lois et instructions en vigueur ayant trait aux activités commerciales.

3.6.3. Echanges commerciaux.

Les commerçants de KIBUNGO s'approvisionnent généralement à KIGALI pour les marchandises de première nécessité et de grande consommation. Ces produits achetés par les grands commerçants sont distribués dans différents centres et marchés par le canal des autres commerçants venant de ces centres.

Quant aux produits vivriers, il y a lieu de souligner que la Préfecture satisfait amplement ses besoins quantitatifs en consommation et que le reste est réservé à la vente, ce qui permet aux agriculteurs-éleveurs de s'équiper en biens de première nécessité.

Au niveau des prix, on constate qu'il n'y a pas beaucoup de variations surtout pour les produits de première nécessité parce que les grands détaillants assurent le transport et l'approvisionnement régulier dans presque tous les marchés importants de la Préfecture; mais cela ne veut pas dire que les prix de ces produits sont uniformes. Plus on s'éloigne d'un centre important, plus on observe un certain écart entre les prix d'un petit centre à l'autre; suite aux frais de **transport** qui s'ajoutent au prix initial.

S'agissant des prix des produits vivriers locaux, on enregistre la baisse de ceux-ci lors de la grande récolte (Juillet-Septembre).

Tableau XLIII : Centres commerciaux, centres de négoce, marché.

Commune	Lieu du marché et Secteur administratif	Jour du marché	Importance du marché	Distance entre le chef-lieu de Préfecture au lieu du marché
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
1. BIRENGA	KIBUNGO-KIBUNGO	Mercredi + Samedi	Centre commercial	3 Kms
	MUTENDERI-BARE	Lundi	Centre de négoce	18 Kms
	SAKARA-SAKARA	Vendredi	Marché	16 Kms
	DAGAZA-GANARA	Mercredi	Marché	26 Kms
	GANARA-GANARA	Vendredi	Marché	30 Kms
2. RUKIRA	RUKIRA-RURAMA	Lundi	Centre de négoce	20 Kms
	MULINDI-GASHIRU	Dimanche	Marché	72 Kms
	GITUKU-GITUKU	Vendredi	Centre de négoce	31 Kms
	RURUNGE-RURUNGE	Samedi	Marché	24 Kms
3. RUSUMO	NYANUGALI-NYANUGALI	Lundi	Marché	57 Kms
	NYAKARAMBI-KIGINA	Mercredi	Centre de négoce	45 Kms
	KIYANZI-KIGARAMA	Vendredi	Marché	62 Kms
	NYARUTUNGA-NYARUBUYE	Samedi	Centre de négoce	42 Kms
	RUSHONGA-GISENYI	Vendredi	Marché	75 Kms
NGANDA-MUSAZA	Lundi	Centre de négoce	58 Kms	
4. SAKE	RUKUMBERI-RUKUMBERI	Mercredi	Marché	41 Kms
	JARAMA-MURWA	Lundi	Marché	43 Kms
	MABUGA-MABUGA I	Vendredi	Centre de négoce	29 Kms

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
5. MUGESERA	: KARIMBO-KARIMBO	: Samedi	: Centre de négoce	: 22 Kms
	: NGOMA-KIBARE	: Mercredi	: Marché	: 29 Kms
6. KIGARAMA	: REMERA-REMIIRA	: Vendredi	: Centre de négoce	: 10 Kms
	: CYARUBARE-KABARE II	: Mercredi	: Marché	: 27 Kms
	: KIBIMBA	: Mercredi	: Marché	: 16 Kms
	: KIRUA-KABERANGWE	: Samedi	: Marché	: -
7. KABARONDO	: KABARONDO-KABARONDO	: Lundi + Jeudi	: Centre commercial	: 18 Kms
	: RURAMIRA-RURAMIRA	: Mercredi	: Marché	: 36 Kms
	: BUKUMBYA-SHYANDA	: Dimanche	: Marché	: 35 Kms
8. KAYONZA	: KAYONZA-KAYONZA	: Lundi	: Centre de négoce	: 38 Kms
	: NYANKORA-RWINKWAVU	: Vendredi	: Marché	: 39 Kms
	: NKONDO-RWINKWAVU	: Mercredi	: Marché	: 24 Kms
9. RUFONDE	: RYAMAGANA-KIGABIRO	: Mercredi +	: Centre commercial	: 54 Kms
	:	: Samedi	:	:
10. MUKAZI	: GISHALI-GISHALI	: Lundi	: Marché	: 69 Kms
	: KIRUHURA-MUNYIGENYA	: Vendredi	: Marché	: 68 Kms
	: MURAMBI-MURAMBI	: Dimanche	: Marché	: -
	: KABARE-KABARE	: Dimanche	: Marché	: -
11. RUKARA	: KARUBAMBA-RUKARA	: Mercredi	: Centre de négoce	: 57 Kms
	: NYAWERA-NYAWERA	: Samedi	: Marché	: -
	: KARAMBI-RYAMANYONI	: Vendredi	: Marché	: -
	: KAWANGIRE-KAWANGIRE	: Lundi	: Marché	: -

Source : Service Préfectoral d'Inspection du Commerce.

3.7. Voies de communications.

La Préfecture de KIBUNGO ne connaît que deux voies de communication, à savoir la voie d'eau et le réseau routier.

3.7.1. Le réseau routier.

La Préfecture de KIBUNGO est traversée par le réseau routier national long de 186 Kms (KIGALI-RUSUMU). Cette route est asphaltée et se trouve en bon état. Outre ce réseau national, chaque Commune dispose de routes dites communales entretenues par celles-ci. Les Secteurs administratifs sont également liés entre eux par des pistes. Certaines routes sont entretenues par le Service Préfectoral des Ponts et Chaussées. Mais quelques unes nécessitent une amélioration surtout lors de la saison des pluies. Le manque des engins mécanisés fait que certains axes sont en dégradation continue malgré des efforts consentis par les autorités locales. Les Communes ne sont pas toujours à mesure de mener un programme d'entretien de toutes leurs routes, faute de fonds.

3.7.2. La voie d'eau.

Elle est pratiquée dans toutes les lacs sillonnant la Préfecture. On utilise des pirogues difficilement maniables occasionnant ainsi de grands risques. Un bac à moteur sur le lac MUGESTRA qui reliait la Préfecture de KIBUNGO à la Commune BICUMBI de la Préfecture KIGALI est tombé en panne et n'a pas pu être réparé jusqu'à présent. Le transport organisé sur le lac NUHAZI serait d'une grande utilité préfectorale vu la longueur et la superficie du lac.

3.7.3. Aéroport-Aérodrome.

La Préfecture ne dispose ni d'aérodrome ni d'aéroport.

3.7.4. Postes et téléphones.

a) Postes.

La Préfecture de KIBUNGO possède un bureau postal à KIBUNGO et un autre à RWAMAGANA dont les locaux sont étroits. Le transport du courrier est assuré par les autobus de l'ONATRACOM, ainsi que les échanges de dépêche entre ces postes. Jusqu'à aujourd'hui, les dépêches se forment comme suit :

- KIBUNGO-KIGALI;
- KIBUNGO-RWAMAGANA;
- KIBUNGO-NYAMATA;
- KIBUNGO-KIREHE;
- KIBUNGO-RUSUMO (Douane).

Il faut signaler cependant qu'un bureau de poste a été installé à la Sous-Préfecture de KIREHE. Le problème qui persiste est qu'on n'a pas d'autobus direct KIBUNGO-KIGALI via la route asphaltée, et de la sorte on ne peut pas expédier le courrier tous les jours. Pour le moment le bureau postal reçoit du courrier quatre fois par semaine : Lundi, Mercredi, Samedi et Dimanche.

Les tâches assignées à la perception et sous-perception postales sont :

- La vente des valeurs postales;
- L'émission et paiements des mandats;
- Prestations sur compte chèque postal;
- Acheminement du courrier.

Il faut noter que la perception postale se trouve à KIBUNGO en Commune BIRENGA tandis que la sous-perception postale est à RWAMAGANA en Commune RUTONDE et à KIREHE en Commune RUSUMO.

b) Télécommunications.

Au cours de l'année 1986, on a installé un réseau numérique automatique dans le cadre de la modernisation des télécommunications rwandaises, avec des équipements modernes, qui permet aux abonnés d'avoir des communications interurbaines et internationales automatiquement, c'est-à-dire sans devoir passer par une opératrice à KIGALI. Ce système a débuté à KIBUNGO le 12 Février 1987.

Ces équipements écoulent :

- les communications téléphoniques locales; interurbaines et internationales;
- les communications télégraphiques interurbaines et internationales.

Le Centre est équipé d'un concentrateur numérique de commutation automatique ayant une capacité nominale de 256 abonnés extensibles.

Le réseau téléphonique de KIBUNGO a actuellement 171 abonnés installés. Le nombre des abonnés est passé de 134, fin Décembre 1987 à 171 à la fin de Décembre 1988, soit un accroissement de 27 %. On compte 69 abonnés officielles, 102 abonnés privés et 12 abonnés avec postes secondaires. Soulignons que ce système automatique avec des équipements modernes se trouve à KIBUNGO et à RWAMAGANA.

Le Service téléphonique actuel est fait de six catégories de service restreint (SR).

1. SRO : Cette catégorie n'a pas de restriction, elle donne accès à toutes sortes de communications en automatique.
2. SR1 : Donne accès à l'interurbain en automatique, mais l'international en manuel (par opératrice).
3. SR2 : Donne accès à l'interurbain en automatique;
4. SR3 : Interurbain en manuel;
5. SR4 : Communications locales seulement;
6. SR5 : Accès aux communications interurbaines et internationales en manuel.

Le Service des télécommunications a prévu une cabine publique téléphonique pour ceux qui n'ont pas de téléphones ou qui n'ont pas accès à certains services téléphoniques tout en exigeant de payer une certaine somme d'argent.

Le Service Télec fut installé en Juin 1987, mais il n'a pas encore été sollicité par le public comme cabine public télex. On attend que le monde des affaires s'y intéresse, surtout que son utilisation comme liaison télégraphique est beaucoup plus intéressant qu'avant. On constate que le public sollicite souvent son moyen de communication plus rapide et onéreux, c'est-à-dire la communication téléphonique.

En télégraphie on ne transmet que des télégrammes. Un guichet est ouvert au public tous les jours sauf dimanche ou autre jour de congé.

En ce qui concerne les téléphones communaux, il est à signaler que cinq Communes sur onze que compte la Préfecture sont raccordées au réseau téléphonique. Ces Communes sont BERENGA, SAKI, MUGESERA, MUIAZI et RUTONDE. Le raccordement des autres Communes (RUMIRA, RUSUNGO, KIGARAMA, KADARONDO, KAYONZA et RUKARA) nécessite des équipements radiotéléphoniques V.H.F. pour abonnés éloignés, qui ne sont pas disponibles pour le moment. Celles-ci attendront le Projet des télécommunications rurales qui raccordera toutes les Communes du Pays.

3.7.5. Postes de radios récepteurs.

Le nombre exact de postes de radios récepteurs n'est pas connu parce qu'il varie de jour à jour. Mais ce qu'il faut retenir est que leur nombre augmente considérablement.

3.7.6. Information (journaux, radiodiffusion).

Le Centre Régional d'Information de KIBUNGO date de 1966, année au cours de laquelle ce centre fut installé à KIBUNGO en Commune BERENGA. Ce centre s'occupe notamment de la distribution et la diffusion des journaux ainsi que des activités journalistiques. Il sert en effet de courroie de transmission entre la population locale et le reste du Pays par les journaux et autres publications, ainsi que par les communiqués sociaux ou météorologiques qu'il transmet pour être diffusés à la Radiodiffusion Nationale.

Les journaux "INVUHO" proviennent de KIGALI le samedi et sont assemblés le dimanche pour être prêts à la distribution le lundi matin. Cette distribution se fait par le véhicule du Centre Régional d'Information et par les autobus de l'Office National des Transports en Commun (ONATRACOM). Les abonnés à ce journal sont essentiellement les membres des Comités de Cellules, les enseignants et les agents tant communaux que ceux de l'Etat.

En Préfecture de KIBUNGO, les revues les plus populaires sont : Invaho, Kinyanataka, Kanguka. Le reste comme la Relève, le Courrier, le Journal Officiel, le Dialogue, le Diapason, Jeune Afrique, l'Agence Rwandaise de Presse, Magazine, etc intéresse seulement le monde intellectuel.

.../...

3.7.7. ONATRACOM.

L'ONATRACOM (Office National des Transports en Commun) compte sept réseaux en Préfecture de KIBUNGO à savoir : KIBUNGO-RUSUMO; KIBUNGO-BARE; KIBUNGO-MPANGA; KIBUNGO-ZAZA-RWAMAGANA; KIBUNGO-SAKE; KIBUNGO-NASHO, et KIBUNGO-NYAMATA-KIGALI.

Actuellement l'ONATRACOM vient de mener une étude sur terrain de deux réseaux : KIBUNGO-KABARONDO-NYANKORA et celui de KIBUNGO-GITUKU-KIREHE pour désenclaver cette région dans les Communes KABARONDO, KAYONZA, KIGARAMA, RUKIRA et RUSUMO. Il y a également le réseau KIBUNGO-RUSOZI-RUSHONGA-MULINDI sollicité par les autorités locales pour désenclaver la région de MICONGO dans les Communes RUKIRA et RUSUMO et une étude ad hoc a été effectuée.

3.8. ENERGIE ET EAU.

3.8.1. Energie.

La Préfecture de KIBUNGO est reliée au réseau national de distribution d'électricité.

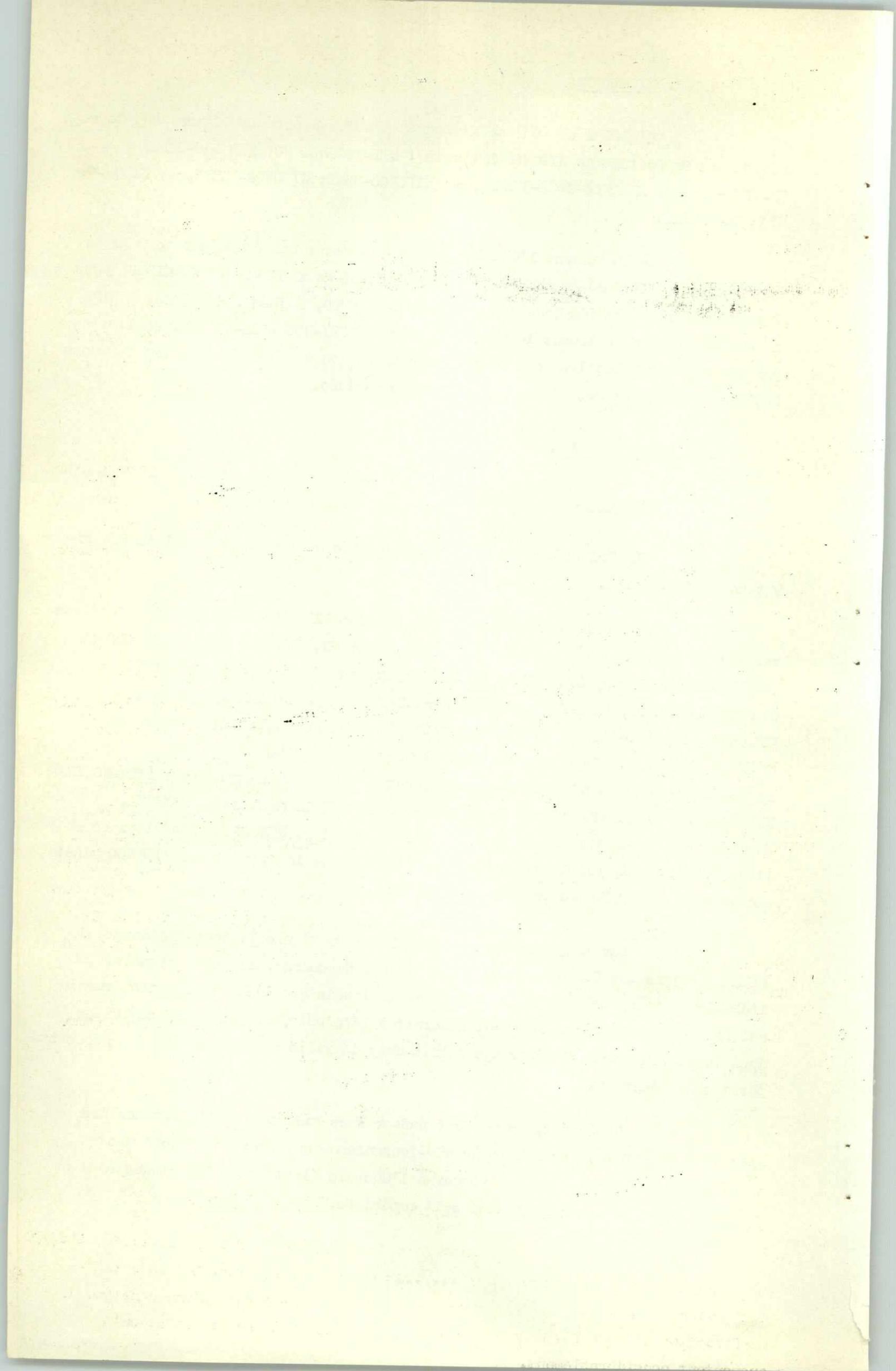
Le réseau électrique de la Station ELECTROGAZ de KIBUNGO n'est pas vaste : il comprend deux postes de transformation HT, MT, à savoir KABARONDO et RWINKWAVU. Le Poste 70/30 KV de KABARONDO alimente le centre de KABARONDO en Commune KABARONDO, RUTERA et l'Ecole Normale Technique de KABARE en Commune KIGARAMA, le chef-lieu de Préfecture KIBUNGO en Commune BIRINGA, les centres de KARIMBO, ZAZA et la Papeterie de ZAZA en Commune MUGESERA.

Le Poste 70/15 KV de RWINKWAVU fournit quant à lui de l'électricité à l'Ex-SOMIRWA RWINKWAVU, l'Hôtel AKACERA et la Pêcherie du Lac IHEMA en Commune KAYONZA.

Un autre réseau électrique de la Station ELECTROGAZ de RWAMAGANA distribue de l'électricité dans les Communes MURAZI et RUTONDE de la Préfecture KIBUNGO ainsi que BICUMBI et GIKORO de la Préfecture KIGALI.

Sur le programme d'électrification figure la Sous-Préfecture de KIREHE et dans les Communes KAYONZA et RUKARA. Cependant, il est à signaler que l'électrification urbaine reste insuffisante tandis que l'électrification rurale est presque inexistante. Celle-ci aiderait à l'éclosion de plusieurs activités dans le milieu rural. L'éclairage public dans la ville de KIBUNGO est une nécessité parmi tant d'autres.

Cependant, on ne peut passer sous silence de l'existence des chutes de RUSUMO à la frontière Rwando-Tanzanienne qui constitueraient une immense potentialité en ce qui concerne l'énergie électrique. Les études sont en cours pour que cette potentialité soit exploitée.



3.8.2. Eau.

En Préfecture de KIBUNGO, les sources d'eau sont localisées dans les marais. C'est un problème pour toute la Préfecture puisque la population habite les flancs ou les sommets des grands plateaux. Ainsi, cette population effectue un long trajet à la recherche de l'eau.

La ville de KIBUNGO est alimentée en eau grâce à l'ELECTROGAZ. L'eau pompée du lieu appelé RWASABURO est refoulée dans un réservoir de 250m³ situé à CYASEMAKAMBA en Commune BIRENGA. Le réseau de distribution d'eau a deux branches principales qui s'étendent de CYASEMAKAMBA à KABARE en Commune KIGARANA et de CYASEMAKAMBA à MUSAVU en Commune BIRENGA.

La ville de RWAMAGANA est alimentée en eau grâce à l'ELECTROGAZ également. L'eau consommée dans cette ville vient du lac MUHAZI. L'eau de ce lac après traitement au chlore est acheminée jusqu'au réservoir de RWAMAGANA d'une capacité de 600m³ et d'où partent les différents tuyaux qui alimentent les quartiers de RWAMAGANA.

3.9. TOURISME ET HOTELIERIE.

La Préfecture de KIBUNGO possède une énorme potentialité touristique. Elle comprend une partie non négligeable du Parc National de l'AKAGERA (910 Km²) qui attire la curiosité d'un grand nombre de Touristes. Les touristes viennent d'un peu partout pour admirer la faune très variée du Parc (Impala, Buffles, Zèbres, Topi, Antilopes, Waterbucks, Lions, Léopards, Chats sauvages, etc...). Notons également l'emplacement de l'HOTEL AKAGERA au bord du lac IHEMA, le panorama magnifique des lacs MASHO, RWAMPANGA et RWEHIKAMA le long de l'AKAGERA. Citons également la partie Sud-Ouest de la Préfecture où les lacs CYOHOHA, SAKE et MUGESERA en prolongation des limites de la République du BURUNDI et de la Préfecture de KIGALI du RWANDA constituent un spectacle ~~site agréable à voir~~. Au Nord de la Préfecture de KIBUNGO se trouve le lac MUHAZI, qui par ses vastes plages, favorise un week-end bienfaisant.

Malgré cette grande potentialité touristique, la Préfecture possède une infrastructure d'accueil relativement faible.

3.10. SERVICES BANCAIRES ET D'ASSURANCES.

3.10.1. Services bancaires.

a) La Banque Commerciale du RWANDA (B.C.R.).

La Banque Commerciale du RWANDA a ouvert ses offices à KIBUNGO le 20 Juillet 1983 et s'abrite dans un bâtiment d'un particulier. Les opérations comptables et le nombre de déposants nous sont inconnus parce qu'une consigne de la Direction l'interdit. Mais le montant des dépôts et le nombre de clients augmentent considérablement.

b) Les Banques Populaires.

La première Banque Populaire du RWANDA a vu le jour en Préfecture de KIBUNGO. C'est précisément le 04 Août 1975 que le premier dépôt confié aux Banques Populaires a été enregistré à NKAMBA en Commune KABARONDO. Actuellement la Préfecture de KIBUNGO compte 13 Banques Populaires éparpillées dans les Communes. Les Banques Populaires proviennent du Projet de la Coopération Rwando-Suisse et sont des Coopératives d'Épargne et de Crédit. Elles sont, de ce fait, régies par la loi sur les Coopératives mais sont également soumises à la loi sur les Banques.

Les Banques Populaires que nous trouvons dans la Préfecture sont : NKAMBA, KABARONDO et MUTUMBA en Commune KABARONDO; KIBUNGO et MUTINDERI en Commune BIRUNGA; GAHORORO en Commune KIGARAMA; RUKIRA en Commune RUKIRA; RUSUMO en Commune RUSUMO; SAKE en Commune SAKE; KAYONZA en Commune KAYONZA; RUKARA en Commune RUKARA; KAREMBO en Commune MUCESERA et RUTONDE en Commune RUTONDE. Les Banques Populaires ont grandement contribué à la stimulation de l'épargne parmi la population et à l'accroissement des dépôts.

c) La Banque de KIGALI.

La Banque de KIGALI a ouvert ses offices à RIYAMAGANA en 1978. Le montant de dépôts tout en étant secret est important quand on se réfère au trafic qui y existe.

d) La Caisse d'Épargne du RWANDA (C.E.R.).

Elle n'a pas encore ouvert sa Succursale à KIBUNGO. Les opérations s'effectuent actuellement au bureau postal à KIBUNGO.

3.10.2. Services d'assurances.

La Préfecture de KIBUNGO ne dispose d'aucun service d'assurance sur son territoire, alors que celui-ci serait d'une grande importance pour les gens de la région. Au lieu de se rendre à KIGALI dans la SONARWA ou la SORAS, cela faciliterait les déclarations sur les accidents commis sur les lieux.

.../...

3.1.1. FINANCES COMMUNALES.

L'autonomie financière dont disposent les Communes permet de percevoir les recettes et d'engager les dépenses. La subdivision budgétaire comprend trois titres à savoir :

- Budget ordinaire;
- Budget extraordinaire;
- Budget pour ordre.

- Le budget ordinaire comprend les recettes et les dépenses ordinaires de la Commune;
- Le budget extraordinaire est constitué par les subventions de l'Etat, les emprunts, les aides des organismes internationaux et privés, les cotisations de la population ainsi que les activités de l'Umuganda (Travaux Communautaires de Développement) des militants et militantes et les prélèvements sur les recettes ordinaires.
- Le budget pour ordre consiste au paiement du personnel communal ainsi qu'au 10 % des recettes ordinaires destinées au fonds de développement communal. Il y a également les cotisations à la Caisse Sociale du RWANDA et les taxes professionnelles.

Les autorités communales ont déployé un grand effort pour faire rentrer dans les caisses communales les recettes prévues dans le budget communal.

Ci-après le tableau indiquant les recettes enregistrées par rapport aux prévisions pendant l'année 1989.

.../...

Tableau XLIV : RECETTES ENREGISTRÉES PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS 1939.

COMMUNES :	RECETTES ORDINAIRES		RECETTES EXTRAORDINAIRES		RECETTES POUR ORDRES		COMPTES D'ECRITURES		TOTAL GENERAL DES						
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations					
	:	%	:	%	:	%	:	%	:	%					
BIRENGA	13.532.540	18.182.505	133,37	6.838.300	2.214.083	32,37	21.408.138	21.332.231	99,64	-	13153211	-	21408138	34.435.442	161,08
MUGESIERA															
SAKE	10.522.490	9.831.200	93	3.956.769	1.637.782	41	829.357	1.221.509	147	-	15185500	-	14778003	24.924.005	169
KIGARAMA	8.296.962	10.434.276	126	8.296.962	8.159.874	98,3	1.107.898	1.745.493	157,5	-	15185500	-	20990326	35.525.143	169,2
KABARONDIC	12.429.233	13.391.874	108	11.553.597	30.064.682	329	736.530	1.233.922	168	-	18210230	-	24719360	70.900.708	287
RUKIRA	13.292.860	11.059.088	83	6.382.094	3.198.581	50	809.135	803.027	109	-	16809056	-	20484089	31.952.552	156
RUSUMU	22.536.206	26.090.050	116	10.100.603	6.711.042	66	1.010.132	1.182.772	117	-	24293327	-	33646941	58.277.191	173
KAYONZA	3.937.691	6.516.360	72,91	2.200.000	1.599.224	72,69	626.052	1.252.360	200,04	-	9134951	-	11793743	18.583.395	156,89
RUKARA	10.661.620	11.930.920	111,98	5.512.800	3.099.016	56	657.936	1.547.804	235,25	-	10467865	-	16532356	27.053.605	164
MULAZI	12.250.060	12.539.199	102	2.090.693	3.182.069	152,20	634.164	1.246.299	196,53	-	15312876	-	15726917	32.200.443	205
RUTONDE	13.337.134	11.780.874	90,3	6.446.755	4.842.817	75,1	726.626	712.257	98	-	8434189	-	20210515	25.770.137	127,5
T C T A L :															

N.B. : Les données de la Commune MUGESIERA ne sont pas disponibles car jusqu'à présent cette Commune n'a pas de Comptable. Celui qui était en place fut emprisonné pour détournement des fonds communaux.

.../...

3.12. FINANCES PUBLIQUES.

Dans cette rubrique, il existe deux volets à savoir :

- 1) Volet du contrôle des engagements budgétaires (visa). Ce volet s'occupe du contrôle des listes de paie des agents sous-contrat et journaliers ainsi que des déclarations de frais de mission, des indemnités diverses, de l'entretien des véhicules, de la consommation du carburant, etc...
- 2) Volet du contrôle financier. Ce volet concerne le contrôle des pièces de recettes et de dépenses des comptabilités publiques et assimilées.

3.13. IMPÔTS ET DOUANES.

3.13.1. Impôts.

Le Service de Vérification des Impôts (Ressort de KIBUNGO) a ouvert ses portes le 05 Avril 1985 au chef-lieu de Préfecture. Il s'occupe de :

- La vérification des dossiers fiscaux pour parvenir à atteindre les revenus effectivement réalisés pour assurer une répartition équitable de la charge fiscale entre tous les contribuables.
- La recherche des renseignements fiscaux demandés par la Direction Générale des Impôts.
- La distribution des déclarations aux impôts sur les revenus et à l'impôt personnel;
- La distribution des déclarations aux droits de patente;
- L'exploitation des problèmes relatifs au fisc;
- La distribution du courrier émanant des différents services de la Direction Générale des Impôts.

Les contribuables sont : - Les propriétaires des immeubles;
- Les transporteurs;
- Les commerçants.

3.13.2. Douanes.

La Préfecture de KIBUNGO a une seule douane qui est installée à RUSUMO en Commune RUSUMO à la frontière Rwando-Tanzanienne où il existe un flux important des produits de toutes sortes en provenance de MOMBASA et de la TANZANIE à destination de notre Pays.

.../...

C O N C L U S I O N .

Le présent document s'est attaché à présenter globalement la Préfecture de KIBUNGO telle qu'elle apparaissait à la fin de l'année 1988. Cette présentation s'est faite sur le plan géographique, institutionnel, socio-culturel, économique et technique.

Sur le plan géographique, il a fallu d'abord la situer d'une part par rapport aux autres Préfectures environnantes à savoir KICALI à l'Ouest et BYUMBA au Nord, et d'autre part par rapport aux Pays limitrophes du RWANDA à savoir la TANZANIE à l'Est et le BURUNDI au Sud. Sous cette même rubrique, il a été aussi question du climat, du relief, de l'hydrographie et de la végétation. Le climat de la Préfecture est tempéré, le relief se caractérise, suivant les régions, par des plateaux assez étendus et de nombreuses collines qui alternent avec les vallées, tandis que l'hydrographie est constituée par de nombreux lacs et rivières. Quant à la végétation, elle est très variée. De vastes champs de bananiers alternent souvent avec des steppes clairsonnées d'arbustes et d'arbrisseaux.

Sur le plan institutionnel, la gestion administrative et politique de la Préfecture se fait dans le cadre des organes préfectoraux et communaux.

Sur le plan socio-culturel, cette monographie a parlé des problèmes démographiques, des mentalités, des coutumes et croyances de la population, de l'enseignement, de la santé et de l'appareil judiciaire. Le problème le plus épineux est la démographie galopante parce que la Préfecture de KIBUNGO continue à être considérée comme une région d'accueil pour les populations migrantes des autres Préfectures alors qu'il n'y a plus d'espaces inoccupées. Dans les autres domaines tels que l'enseignement, la santé et l'appareil judiciaire, le handicap majeur est le manque d'infrastructures appropriées et de moyens logistiques.

En ce qui concerne le domaine économique, la présente monographie a présenté l'agriculture et l'élevage comme le secteur clé de l'économie de la Préfecture de KIBUNGO. Cependant, d'autres activités de ce domaine tels que l'industrie, l'artisanat, le commerce, le tourisme, etc sont à promouvoir et constitueront à l'avenir des débouchés d'emploi pour les futures générations. En effet, les terres cultivables devenant de plus en plus rares, il faut penser à créer dès aujourd'hui, de nombreux secteurs diversifiés.

Certes, la Préfecture de KIBUNGO a accompli pas mal de réalisations dans son effort de développement mais il reste beaucoup à faire : notre agriculture mérite une amélioration dans la technique culturale, la population a besoin d'une eau potable, les formations médicales sont encore peu nombreuses, l'électrification urbaine et rurale est encore insuffisante, etc...

Le présent document ne prétend pas avoir été complet ni exhaustive dans la présentation générale de la Préfecture de KIBUNGO. Toutefois, il aura essayé d'indiquer les éléments essentiels qui guideraient une intervention quelconque dans la promotion de l'un ou l'autre secteur d'activités.

Enfin, l'administration préfectorale saluerait avec grande reconnaissance toute initiative dont le but serait d'entreprendre une étude plus détaillée sur les problèmes socio-économiques que connaît la Préfecture en vue de leur trouver des solutions.

Le présent document est destiné à servir de guide à l'administrateur
 dans la mise en œuvre de la loi sur la protection des renseignements
 personnels. Il est destiné à être lu par les administrateurs et les
 fonctionnaires de l'Agence de la protection des renseignements
 personnels. Il est destiné à être lu par les administrateurs et les
 fonctionnaires de l'Agence de la protection des renseignements
 personnels. Il est destiné à être lu par les administrateurs et les
 fonctionnaires de l'Agence de la protection des renseignements
 personnels.

Le présent document est destiné à servir de guide à l'administrateur
 dans la mise en œuvre de la loi sur la protection des renseignements
 personnels. Il est destiné à être lu par les administrateurs et les
 fonctionnaires de l'Agence de la protection des renseignements
 personnels. Il est destiné à être lu par les administrateurs et les
 fonctionnaires de l'Agence de la protection des renseignements
 personnels. Il est destiné à être lu par les administrateurs et les
 fonctionnaires de l'Agence de la protection des renseignements
 personnels.

ANNEXE I.

TABLEAUX DE PROJETS REALISÉS ET PROGRAMMÉS.

Tableau I : Projets réalisés.

Dénomination du projet	Localisation	Coût total	Part de la	Cotisation	Ungande	Aide ou prêt	Provenance du financement
	Secteur	estimé en	Commune	de la	et son	accordé	
		FRW		population	évaluation:		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(7)	(8)	(9)
1. Adduction d'eau NASTO	KANKOBYA	21.701.901	-	-	-	-	Projet AFRICARE
2. Adduction d'eau	KIGINYA	3.239.387	-	-	-	3.239.387	Rhémanio-Palatinat
	MUCURUKA.					(Aide)	
3. Deux puits à eau	MURUMBE cts	820.016	-	-	-	820.016	Commune IMINI (Rhémario-Palatinat).
	NYAGALICVU						Etat Rwandais
4. C.C.O.F.P. de MUTAZI	GISTALI	5.041.651	-	2.141.651	200.000	2.700.000	Etat Rwandais
	MUTAZI					(Aide)	Présidence de la République.
5. Atelier des jeunes	"	1.652.233	298.927	-	353.306	1.000.000	Présidence de la République.
	de MUTAZI.					(Aide)	
6. Siège de la Coopérative	REMBERA	1.500.000	-	1.000.000	-	500.000	M.R.N.D.
	WAZE.					(Aide)	
							Coopérateurs)
7. Siège de la coopérative	GASTANTDA	1.200.000	-	46.000	-	-	-
	KIGIRAMA						(Cotisations)
	KOPAGA.						1.078.10
							(part des
							coopérateurs)
8. Ligne électrique	MT	50.000.000	-	-	-	-	EMIGIQUE
	ZAZA-RUKWA-SAKE.						

etc/...

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
9. C.S.D.F.P. de RUTONDE	RWIKUBO	RUTONDE	4.634.807	4.000.000	634.807	-	1.000.000	Commune, MINISTRE
							(MINISTRE)	Cotisation de la
								population.
10. Tribunal de Canton SAKI (Bâtiment transformé).	MABUGA I	SAKI	500.000	500.000	-	-	-	-
11. Logement du Bourgmestre	MABUGA I	SAKI	3.535.000	-	1.835.000	199.500	1.500.000	F.D.C. (Aide)
12. Immeuble administratif de la Préfecture.	KIBUNGO	BIRINGA	110.759.700	-	-	-	-	L'Etat Rwandais

Tableau II : Projets programmés.

Dénomination du projet	Localisation	Coût total	Part de la Commune	Cotisation de la Commune	Uganda	Aide ou prêt déjà accordé	Aide ou prêt à solliciter	Organisme solli-
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
1. Aménagement de la cuvette RUSUMU.	GISENYI	RUSUMO	+ 2,5 Milliards de FRW	-	-	-	-	ITALIE
			(1ère phase)					
2. Adduction d'eau KIBUNGO-KABARE I-REMBERA-GASETSA-KIRWA (Centre de Santé).	KABARE I	KIGARAWA	66.477.967	-	-	-	-	L'Etat Rwandais
3. Adduction d'eau BARE-MUYENDI I.	BARE	BIRINGA	9.278.749	-	666.749	8.612.000	-	Programme MICRO- REALISATIONS.

.../...

ANNEKE II.

TABLEAUX SUR LES PROJETS FINANCIERS OU A FINANCER PAR LE PROJET "MICRO-REALISATIONS, VIÈME FED ET PAR LE "FONDS AFRICAÏN DE DEVELOPPEMENT (F.A.C.

Tableau III : Tableau Synoptique sur l'état d'avancement des Projets Micro-Réalisations Lomé III.

Etat du projet	Intitulé	Montant du marché		Montant	Dépassement
		Sur B.D.	Sur F.E.D.		
					à payer : du marché
1. Projets démarrés					
2. Projets en cours	Centre de Santé de MUEAZI en Commune MUEAZI et	7.962.678 FRW	7.962.677 FRW	18.281.271 FRW	4.412.371: 6.768.287 FRW
d'exécution.	: logement, équipement, etc...				: FRW
3. Projets qui attendent les fonds de démarrage.	Achèvement du C.C.D.F.P. et du centre d'accueil de KAYONZA + équipement en Commune KAYONZA. Le montant du marché est de 6.350.000 FRW. Le projet a été transmis à la D.C.C.E. à KIGALI le 09 Avril 1987 et la date d'attribution du marché est le 30 Septembre 1986.	3.175.000 FRW	3.175.000 FRW		

.../...

Tableau IV : Situation des projets financés par le F.A.C.

Commune	Intitulé du Projet	Année par laquelle le projet a été financé	Financement		Montant déjà remboursé	Observation
			Prêt	Subside		
KITGARATA	Culture du riz	1985	301.905	-	4 ans	Pas encore remboursé et le projet est suspendu car il travaillait à perte.

Tableau V : Projets transmis au F.A.C. pour demande de financement.

Commune	Localisation	Intitulé du Projet	Aide sollicitée	Observation
BIRENGA	MUTENDELI	Construction d'un abattoir	600.000 FRW	Transmis le 25 Mai 1987
RUKIRA	GITUKU	" "	600.000 FRW	Transmis le 09 Mai 1988
RUSOTO	NYAKARAMBI	" "	600.000 FRW	"

